



VILLE DE REZÉ-LES-NANTES

BULLETIN MUNICIPAL



1975

(Photo P. Cheriau)

C.E.S. Salvador-Allende, Œuvre de Paul Cheriau.

Au coeur de votre Ville...
Adapté à chacun d'entre vous...



CRÉDIT AGRICOLE

DEPOTS

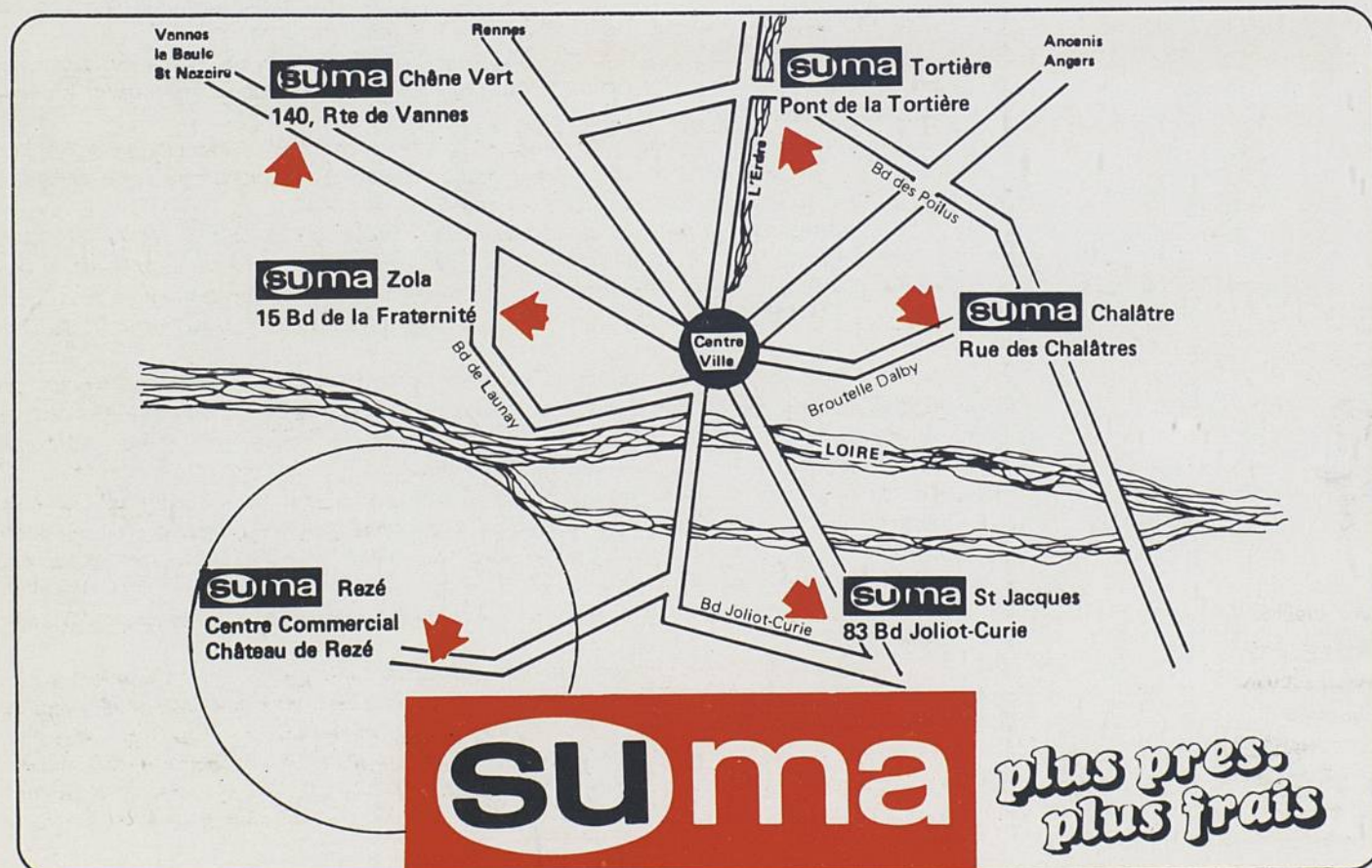
PRETS

PLACEMENTS

AGENCE de **REZE St. PAUL**, 99, rue Jean-Jaurès

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI

Tél. 75.86.91



suma

plus pres.
plus frais

Revue d'information
communale

DIFFUSEE GRATUITEMENT

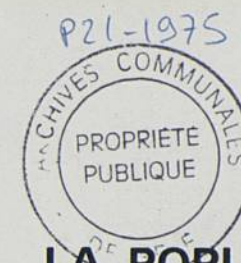
N° 1 - 1975

Rédaction - Documentation

Office Municipal d'Information

Mairie de REZÉ

Reproduction interdite



LE MOT DU MAIRE

LA POPULATION LARGEMENT ASSOCIEE A L'ACTION MUNICIPALE

Alors que nous sommes déjà bien engagés dans la quatrième année de notre mandat, nous pensons qu'il ne serait pas mauvais de rappeler certains principes qui ont guidé notre action.

En effet, nous n'avons cessé de démontrer notre profond souci d'associer la population à l'œuvre municipale, souci qui s'est révélé par le fonctionnement des commissions extra-municipales et par l'accueil que nous avons toujours réservé aux représentants mandatés des organismes défendant les intérêts spécifiques de la population ou d'une fraction de la population. Nos concitoyens eux-mêmes savent que les portes de l'Hôtel-de-Ville leurs ont toujours été largement ouvertes.

Mais une action, pour être efficace, doit être entreprise avec un minimum d'ordre et les rapports entre les différents organismes et la Municipalité doivent procéder d'une certaine structure qui, sans être trop contraignante, doit demeurer suffisamment claire pour que la distinction des vocations et des responsabilités ne donne pas lieu à contestation.

Les rapports privilégiés entre les administrés et la Municipalité sont de deux ordres :

1. — Les rapports directs;
2. — Les rapports par représentation.

1. — LES RAPPORTS DIRECTS.

Ces rapports sont organisés dans le cadre des commissions extra-municipales, ou des réunions d'information que l'on devrait appeler d'information réflexion.

Ce qui distingue la commission extra-municipale, c'est qu'elle réunit des personnes pouvant faire valoir une compétence particulière pour traiter de problèmes rentrant dans une classe d'activités déterminée.

Au contraire, la réunion-débat organisée par la Municipalité accueille toutes les personnes qui marquent un intérêt à l'action municipale et elle porte généralement sur l'ensemble des projets ou des objectifs de la Municipalité.

Comme vous le voyez, la commission extra-municipale est surtout un instrument de travail, tandis que la réunion d'information-réflexion répond davantage à un objectif de sensibilisation réciproque (sensibilisation de la population aux problèmes municipaux, sensibilisation de la Municipalité à des besoins qui n'auraient pas eu jusqu'ici l'occasion de s'exprimer).

La Municipalité est également attentive à toutes les critiques ainsi qu'à toutes les suggestions que nos concitoyens, en tant que particuliers, peuvent formuler. Cette sorte de « boîte aux idées » doit permettre aux Rezéens de faire profiter la Ville de leurs réflexions parfois fort pertinentes. Des lettres de ce genre ont déjà soit inspiré des améliorations soit évité des erreurs. Certes, la personne qui expose sa conception peut ne pas posséder toutes les données du problème et ignorer certains détails qui empêchent ou rendent difficile ou inopportune sa proposition; aussi doit-elle comprendre que ces indications puissent ne pas être suivies. Néanmoins, il est bien rare qu'il n'y ait pas au moins quelque chose de bon à retenir dans les réflexions de nos concitoyens et cela se traduit toujours par un profit pour la commune.

On comprend aisément l'avantage que la Municipalité retire de ces procédures qui lui permettent de recueillir le maximum d'éléments à prendre en compte pour arrêter les décisions qui doivent marquer chacune une étape de l'action municipale.

Bien entendu, commissions extra-municipales et réunions-débats ne confèrent aucun privilège à ceux qui y participent. La Municipalité prête l'oreille, soupèse chaque suggestion, tente de coordonner la pensée de la population. C'est elle, responsable devant l'électorat, qui prend la décision en toute liberté.



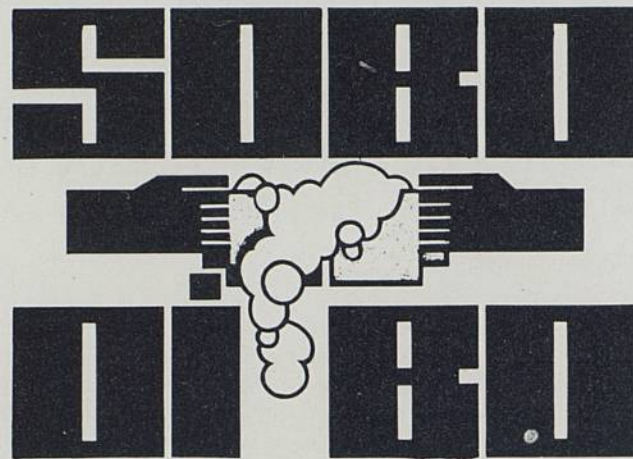
Edition - Publicité :

LES BULLETINS
D'INFORMATION
SPÉCIALISÉS

B. P. 1 - 44980 OUDON

Tél. (40) 73.43.09

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1975
imp. cent. ouest la roche sur yon



Tél : 54 . 61 . 71

- nos livraisons à domicile à des prix compétitifs
- notre choix de boissons : bières, eaux minérales, cidres, jus de fruits
- nos vins courants, nos vins fins exceptionnels
- notre exclusivité de bières anglaises (BASS) et belges (LAMOT)

la galimondaine — 44830 BOUAYE

Atol

CLAUDE BARON

PIERRE SIMON MICHEL

OPTIQUE RIV

35 PLACE DES MARTYRS - REZÉ - GAUCHE

55 AVENUE de la LIBÉRATION - REZÉ - REZE LES-NANTES

RECORD

ROUTE DE CLISSON

VERTOU

VOTRE HYPERMARCHÉ

LE SEUL VRAI CASSEUR DE PRIX !

II. — LES RAPPORTS PAR REPRESENTATION. LES OFFICES.

La Municipalité s'est efforcée de fédérer les sociétés poursuivant des buts identiques ou comparables. Cela s'est traduit par la création d'Offices Municipaux différents intéressant des activités spécifiques: Sports, Culture, Loisirs d'Enfants, Jeunesse (la Maison de Jeunes étant ici assimilée à un Office).

Ces Offices ont, dans la pensée municipale, une triple mission :

- A. — Fédération des Sociétés concernées,
- B. — Action Municipale décentralisée,
- C. — Conseil de la Municipalité.

A. — Fédération des Sociétés locales.

La première mission regarde exclusivement les sociétés fédérées et la Ville n'exerce sur les activités répondant à cette mission aucun contrôle. C'est le régime de la liberté intégrale. Ce n'est qu'au cas où la Ville enregistrerait des plaintes sur un certain ostracisme de la part des responsables d'un Office qu'elle pourrait s'entremettre pour tenter de résoudre le conflit, mais elle s'interdirait à ce sujet toute immixtion susceptible de porter atteinte à la liberté de l'une quelconque des sociétés fédérées ou à celle de l'organe fédérateur.

B. — L'Action Municipale décentralisée.

Dans ce domaine, la Ville tient à entretenir des rapports de confiance avec les Offices. Elle considère en effet que ceux-ci sont animés par des personnes compétentes et actives qui, par leur connaissance des problèmes à traiter et leur dynamisme, peuvent compléter l'action municipale, dans l'esprit même de la Municipalité.

Il s'agit donc d'une sorte de délégation donnée dans un souci de décentraliser l'action municipale. En effet, la Municipalité considère que cette décentralisation est garante d'une plus large initiative et d'une plus grande efficacité.

L'Office étant sur ce point un instrument de la Municipalité, il est normal que la Ville exerce un certain droit de regard au travers de la participation de conseillers municipaux délégués et un certain contrôle au niveau du rapport moral et des ressources de l'Office.

C'est pourquoi il serait néfaste que des conflits puissent naître entre la Ville et ses Offices, de tels conflits exprimant alors un défaut de concordance entre la Municipalité, responsable devant le corps électoral, et un organe dont la responsabilité est malgré tout plus limitée.

Cela n'a d'ailleurs pas empêché la Municipalité de laisser aux Offices dans ce domaine une très large liberté de façon à sauvegarder les bienfaits de la décentralisation opérée. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu, tant que la confiance accordée n'a pas été surprise, d'intervenir.

C. — La mission de Conseil de la Municipalité.

La vocation de la commune est globale et il est normal que la collectivité s'assure, dans des domaines particuliers, le concours de la compétence et qu'elle s'adresse à un organisme ayant une parfaite connaissance des problèmes et des besoins.

C'est pourquoi nous sommes, comme c'est le cas pour les commissions extra-municipales et les réunions d'information-réflexion, particulièrement ouverts aux suggestions et recommandations que pourraient nous soumettre les différents offices.

Mais la Municipalité, là aussi responsable devant le corps électoral, a, seule, la prérogative de décision. Le Conseil Municipal tient compte de toutes les idées, mais il ne peut retenir toutes les suggestions. Il a en effet le devoir de replacer les propositions qui lui sont aussi faites dans le contexte de l'activité municipale totale et ses délibérations se ressentent forcément de contraintes, d'influences auxquelles les Offices demeurent fatalement étrangers.

L'Office Municipal est donc un instrument d'animation, d'incitation. Il sortirait de sa vocation s'il venait à se constituer en organe de pression.

Il importe donc qu'une grande compréhension de la part des Offices vienne justifier la confiance et la sympathie que la Municipalité leur accorde sans réserve.

Il n'y a pas de vie collective possible sans un profond respect des responsabilités propres à chacune des parties en présence et il importe que la vie des organes de décentralisation que sont les Offices Municipaux ne se traduise pas par une immixtion dans les prérogatives de la Municipalité.

Ce respect doit notamment se manifester dans l'information. Il est prudent que chacun s'exprime pour soi seul, ce qui évitera bien des erreurs, bien des malentendus, toujours regrettables. La Municipalité est d'ailleurs soucieuse de laisser aux Offices la part qui leur revient dans l'élaboration des projets municipaux, soit dans les articles qu'elle fait paraître dans le bulletin municipal, soit dans les interviewes qu'elle peut accorder à des journalistes.

Ainsi, la Municipalité sera en mesure de mieux résoudre les difficultés que rencontrent nos concitoyens, d'administrer la Cité au mieux des intérêts de la population, en un mot de mieux servir.

Et puis, n'est-il pas bon de vivre dans une commune où chacun coopère, selon ses possibilités, où chacun se sent concerné par la vie communale. N'est-ce pas là un élément de fierté et de bonheur ?

A. PLANCHER,
Conseiller général, Maire de REZE.

*A votre service...
...sur les marchés de Rezé*

<p>⋄ GRAINETERIE GÉNÉRALE ⋄ ÉTABLISSEMENT HORTICOLE Y. BODIGUEL 34, Rue Aristide-Briand Tél. : 75.40.71 44 REZÉ</p>
<p>St^e Mainguet-Morel GALETTES ⋄ CRÊPES ⋄ PAIN DE CAMPAGNE</p>
<p>⋄ CHARCUTERIE ⋄ Jean LEROY</p>
<p>— BEURRE — ŒUFS — VOLAILLES — LE PONNER Jacques</p>
<p>« LA BRIOCHE VENDÉENNE » <i>Eugène BONIN</i></p>
<p>BLANCHARD -o- MACHINES A COUDRE ET A TRICOTER -o- ÉLECTRO-MÉNAGER et 2, allée d'Orléans 44000 NANTES</p>
<p>Bonneterie URVOY Spécialiste enfants du nouveau-né à 12 ans</p>
<p>⋄ FRUITS ET LÉGUMES ⋄ CASTELLANO Oranges - Clémentines - Mandarine - Citrons d'Espagne</p>
<p>— TOUS POISSONS — FRUITS DE MER — Armoric MARÉE</p>
<p>TRICOTS ⋄ CHEMISIERS ⋄ BLEUS DE TRAVAIL LE CERF sur le Marché du CHATEAU</p>
<p>Maison VASLIN ⋄ TOUTES LES FLEURS COUPÉES ⋄</p>
<p>-o- TOUS LÉGUMES DE PREMIER CHOIX -o- BLANCHET</p>
<p>Loïc VISONNEAU — HORTICULTEUR - GRAINETIER — 44860 PONT SAINT MARTIN</p>

<p>— AUX FINS BONBONS — Confiserie " MINIE "</p>
<p>-o- CHAPELLERIE — MODES -o- PARROT BODIGUEL - TRAVERS HORTICULTEUR 33, rue Charles Rivière Tél. : 75.74.13 44400 REZÉ</p>
<p>Charcuterie COSSARD PRIX ET QUALITÉ</p>
<p>⋄ TOUT POUR LE BÉBÉ — ENFANTS ⋄ Roger THIBault BLOUSES FEMMES</p>
<p>AU BRIN LANDAIS CONFECTION FEMMES TRICOTS — ROBES DE MARIÉES</p>
<p>MIEL SURFIN - GELÉE ROYALE - CIRE D'ABEILLES POLLEN - SPÉCIALITÉ DE GATEAUX AU MIEL G. FRABOUL Apiculteur-Récoltant 67, rue A.-Calmette Tél. : 76.63.75 44000 NANTES</p>
<p>⋄ CONFECTION ⋄ BONNETERIE ⋄ MERCERIE ⋄ « MANIC » <i>Maison Nicole</i> Angle rue de la Chapelle et Georges-Clemenceau 44340 LES COUETS Tél. : 75.46.89</p>
<p>Maison BOCHEREAU « MADY » — CORSETS - GAINES - SOUTIENS-GORGE — LINGERIE</p>
<p><i>Valentin Levalet</i> -o- BEURRE -o- ŒUFS -o- VOLAILLES -o- SPÉCIALITÉS DE VOLAILLES VENDÉENNES</p>
<p>— HUITRES — MOULES — PALOURDES — Henry LAMY OSTRÉICULTEUR ⋄ EXPÉDITEUR 85230 BOUIN — aussi le Dimanche aux Trois-Moulins —</p>
<p>-o- BOUCHERIE CHEVALINE -o- Gérard JUTEAU VIANDE DE GRANDE QUALITÉ Boucherie MOREAU</p>

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

41.073 habitants au recensement complémentaire de 1974.
Superficie : 1.543 hectares.
Densité au km² : 2,17 (1968).
Nombre de résidences : 9.491 (1968).

Mairie :

Place J.-B. Daviais Tél. 75.63.93
et 75.68.62
Services Techniques Tél. 75.70.54

Perception de Rezé :

Rue de Touraine.
Inspecteur Central du Trésor :
M. SEMELIER Tél. 75.67.01

Permanence des Allocations Familiales :

Le premier vendredi de chaque mois
9, allée du Pellerin.

Contributions Directes :

Caserne Cambronne, Nantes Tél. 74.37.54

Contributions Indirectes :

Caserne Cambronne, Nantes Tél. 74.24.11

Recette Locale :

12 bis, rue J.-B.-Hamon Tél. 75.55.94

Caisse d'Épargne de Nantes :

Bureau, Château de Rezé Tél. 75.50.77

S.N.C.F. :

Gare de Pont-Rousseau Tél. 75.65.24

S.N.C.F. :

Renseignements Nantes-Orléans Tél. 76.23.00

Ponts et Chaussées :

Subdivision, place du 8-Mai-1945, Rezé.
(Ingénieur T.P.E. M. CHAUVIN) Tél. 75.45.58

Marchés :

Rezé-Centre : tous les dimanches matin.
Château de Rezé : tous les mardis matin.
Place du 8-Mai-1945 : tous les vendredis matin.

Notaires Associés :

Maîtres LESAGE « DAVID » BARRES.
1, rue Victor-Hugo Tél. 75.60.52

Huissier :

Maître ARRIBE,
55, rue de la Commune-1871 Tél. 75.65.32

Banques :

B.N.P., 32, rue Aristide-Briand Tél. 75.51.44
Crédit Industriel de l'Ouest,
1, rue Alsace-Lorraine Tél. 75.63.64
Crédit Lyonnais,
Centre Commercial du Château Tél. 75.42.15
B.P.B.A., 25, rue Alsace-Lorraine Tél. 75.40.45
Société Générale, rue Jean-Jaurès.
Caisse Rurale de Crédit Mutuel,
18, rue Aristide-Briand Tél. 75.41.45
Caisse Rurale de Crédit Mutuel,
32, rue Georges-Boutin Tél. 75.51.20
Caisse d'Épargne et de Prévoyance,
Château de Rezé Tél. 75.50.77

Infirmières Municipales :

Tél. 75.67.33

Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme HEREL-BRETON, 19, rue Mme-Curie Tél. 75.43.92
M. POTIRON, 60 ter, rue de la Commune-1871
Tél. 75.45.59
M. MOREAU, 52 bis, rue Aristide-Briand Tél. 75.41.18
M. BOUTIN, 63, rue Félicien-Thomazeau Tél. 75.70.95
M. MANGIN, 48, avenue des Platanes Tél. 75.14.82

Ambulanciers :

M. AUGER, 23, route des Sorinières Tél. 75.61.27
M. BLANCHEREAU, 19 bis, rue Mazureau Tél. 75.40.16
M. BLINEAU, 30bis, rue Charles-Fortun Tél. 75.51.80
M. BLAIS, 9, rue Charles-Riom Tél. 75.56.08
M. DAVIAUD, 46, rue Fél.-Thomazeau Tél. 75.66.11
M. VRIGNAUD, 39, rue A.-Briand Tél. 75.41.71
M. VALLET, 25, rue Alsace-Lorraine Tél. 75.61.51
M. BOUSSOT, Clef-des-Champs Tél. 75.51.79

Chirurgiens-Dentistes :

M. BOISYVON, 117, rue A.-Briand, Tél. 75.67.34
M. BOJU, 90, rue Jean-Jaurès Tél. 75.40.89
M. CALAIS,
M. CHANTEBEL, place du Château Tél. 75.41.68
M. LEGRAND,
75, rue de la Commune-1871 Tél. 75.60.96
M. PETIT, rue Alsace-Lorraine Tél. 75.67.97
MM. CHOPIER, GONTIER, BECHU,
LACHUER, PASQUIER,
Avenue de la Libération Tél. 75.66.09
M. LATOUR, avenue Ratiatte Tél. 75.64.49

RUSTIQUE OU MODERNE
PRIX ⋄ CHOIX ET QUALITÉ

REZÉ-Ameublement

59, rue de la Commune (anciennement rue Thiers)
Téléphone : 75-45-45 REZÉ

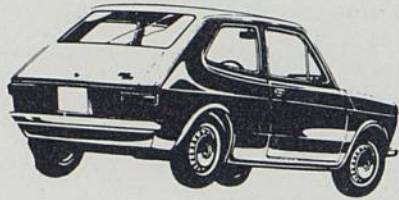
QUINCAILLERIE GÉNÉRALE

St^e MOREAU-VITRIS et Fils

NOS
SPÉCIALITÉS

OUTILLAGE
SERRURERIE
FERRONNERIE
VISSERIE
BOULONNERIE

20, rue Félix-Faure - REZÉ — Tél.: 75.64.21
TOUT POUR LE BRICOLAGE ET LE JARDIN



GARAGE DU STADE
MISE AU POINT - MOTEUR - ÉLECTRONIQUE
MÉCANIQUE - TOLERIE - PEINTURE
ACHAT - VENTE - NEUF - OCCASION
Marcel GUITTONNEAU
73, rue du Bel-Etre, 44 REZÉ - Tél. 75.43.79

ÉLECTRICITÉ AUTOMOBILE
TOUTES INSTALLATIONS ET RÉPARATIONS
DÉMARREURS-DYNAMOS-MAGNÉTOS

Clair ARNAUD

13, r. Octave Rousseau, 44400 REZÉ - Tél. 75.72.31

— RÉCUPÉRATION — DÉMOLITION AUTOMOBILE —

ADRIEN PÉCHIN

167, rue Jean-Baptiste Vigier 44400 REZÉ
R. C. Nantes 58 A 397 Tél. : 75.45.35

MECANIQUE
CARROSSERIE
PEINTURE

GARAGE SAINT-ANDRÉ
André BOUJU

9, rue Victor Fortun - REZE - Tél. 75.64.93



AGENT EXCLUSIF SUD-LOIRE



Maurice CHAPERON
70, rue A.-Briand
44000 REZÉ LÉS NANTES
Téléphone : 75-63-73
TRANSPORTS-CHARBONS



AUTO-ÉCOLE DES 3 MOULINS
Serge RONDEAU

12, avenue des Platanes — Téléphone : 75-40-37
Cours de Code et Tests par projection



- Radiotéléphones
- Répondeurs téléphoniques
- Numérateurs automatiques
- Interphones

S. E. M. E. - Tél. 54.70.28 - 54.72.03
Route du Bignon - LES SORINIÈRES - B. P. 10

MÉCANIQUE — ÉLECTRICITÉ
TOLERIE — PEINTURE

Garage P. CROUÉ

AGENT FIAT
Tél. : 75.61.17 22, rue G. Boutin 44400 REZÉ



Comptoir Nantais
du Pneumatique

P. COURAUD & Cie

66, rue de la Commune
(ex rue Thiers)
44400 REZÉ - Tél. 75.43.59

1 & 10, RUE DE LA BRASSERIE - NANTES - TÉL. 73.82.30
13, RUE DU 24 FÉVRIER - CHANTENAY - TÉL. 46.56.36

Taxis :

M. BERNADEAU, Pont-de-P.-Rousseau Tél. 75.54.59
M. CHENE,
place des Martyrs-de-la-Résistance Tél. 75.46.24
M. DION, place du Château Tél. 75.46.33
M. SEVESTRE; place du Marché Tél. 75.46.34
M. GRAND, 32, avenue des Vosges Tél. 75.70.90
M. PETARD, 196, rue Maurice-Jouaud Tél. 75.75.48
M. BESSEAU, 6, allée des OEilletes Tél. 75.90.55

Services de Secours :

E.D.F. - G.D.F.,
55, rue de la Commune-1871 Tél. 75.68.11
Compagnie des Eaux,
2, rue du Haut-Landreau Tél. 75.66.32
Gendarmerie,
4, rue Pierre-Brossolette Tél. 75.65.26

Ecoles :

Lycée Polyvalent Nationalisé Mixte
place Jean-Perrin Tél. 74.50.14
Collège Enseignement Secondaire,
Petite-Lande Tél. 75.48.50
Collège Enseignement Secondaire,
76, rue Jean-Jaurès Tél. 75.65.54
Collège Enseignement Secondaire,
Salvador-Allende, rue L.-Blum Tél. 75.46.64
Groupe Scolaire Château-Nord
Allée de Picardie, Tél. 75.43.46
Groupe Scolaire Château-Sud,
3, rue des Frères-Lumières Tél. 75.55.04
Groupe Scolaire Rezé Centre Filles,
5, rue G.-Grille Tél. 75.43.47
Groupe Scolaire Rezé Centre Garçons,
3, place Jean-Baptiste-Daviais Tél. 75.43.56
Groupe Scolaire du Chêne-Creux,
3, rue J.-B. et H.-Tendron Tél. 75.43.55
Groupe Scolaire La Houssais,
101, rue Maurice-Jouaud Tél. 75.48.71
Groupe Scolaire Ragon,
58, rue de La Mirette Tél. 75.49.56
Groupe Scolaire Jean-Jaurès,
3, rue Ploquin Tél. 75.45.75
Groupe Scolaire Ouche-Dinier,
rue Emile-Blandin Tél. 75.42.78
Groupe Scolaire Mixte,
Pont-RousseauNord,
1 bis, rue Madame-Curie Tél. 75.71.75

— NEUFS — TOUTES MARQUES — OCCASIONS —

Garage PRUD'HOMME

35, rue Alsace-Lorraine 44400 REZÉ Tél. : 75.65.61
12, rue de Coulmiers 44000 NANTES Tél. : 74.66.24
CRÉDIT — REPRISE MAXIMUM

- PLOMBERIE INDUSTRIELLE
- PLOMBERIE SANITAIRE
- CHAUFFAGE CENTRAL
- AIR COMPRIMÉ
- COUVERTURE
- VAPEUR

ETS PINNEAU - ASSAILLY

5, rue J.-B. Vigier
- REZÉ
Tél. 75.86.82

Groupe Scolaire Mixte Pont-Rousseau,
rue du Docteur-Nogues Tél. 75.67.08

En cas d'urgence :

Pompiers de Nantes,
Caserne Cdt-Gouzé Tél. 18
Tél. 74.12.34
Tél. 74.37.46
Tél. 17
Police Secours Nantes
Commissariat de Police Rezé,
allée de Touraine Tél. 75.61.55
Gendarmerie,
rue P.-Brossolette Tél. 75.65.26
Clinique S.-Paul,
rue F.-Thomazeau Tél. 75.62.28

Médecins :

D^r AUBRON, rue du Chêne-Creux Tél. 75.83.95
D^r FAYAT, rue du Chêne-Creux Tél. 75.83.95
D^r MECHINAUD, rue du Chêne-Creux Tél. 75.83.95
D^r BON, 8, place de la Vendée Tél. 75.66.44
D^r BRESSOLETTE, 8, place de la Vendée Tél. 75.66.44
D^r GROLIER, 8, place de la Vendée Tél. 75.66.44
D^r LAMOTTE, 22, rue Alsace-Lorraine Tél. 75.71.68
D^r RONNAT, 22, rue Alsace-Lorraine Tél. 75.71.68
D^r BRITON, 42, rue J.-B.-Vigier Tél. 75.65.35
D^r DAVID, 5, rue Chupiet Tél. 75.63.06
D^r FARGIS, 56, rue du Lieutenant-de-Monti
Tél. 75.62.97
D^r GRUNVALD, 33, rue de La Balinière Tél. 75.68.60
D^r LE POULENNEC, 1, rue Mazureau Tél. 75.69.40
D^r PANETIER, 77, rue Jean-Jaurès Tél. 75.65.01

Docteur-Vétérinaire :

D^r BOUILLON-TALLENDIER
place des Martyrs de la Résistance Tél. 75.58.84
Tenue Erdronnière Tél. 75.70.62

Médecins spécialisés :

D^r ANGEBAULT (yeux)
D^r MEAUME (yeux)
36, avenue de la Libération Tél. 75.63.48

ROYER



Place du Commerce

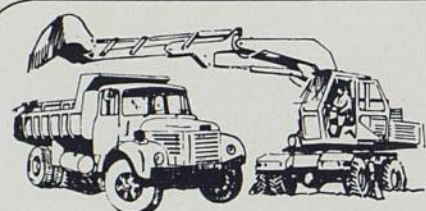
D^r FERTIL (Anesthésie),
93 bis, rue de la Commune de 1871 Tél. 75.65.59
D^r TRIBON (Radiologie),
Château de Rezé Tél. 75.42.55
D^r TOSCAR (Chirurgie générale),
37, rue J.-B.-Vigier Tél. 75.62.83
D^r DEJOUR (oto-rhino),
55, avenue de la Libération Tél. 75.48.19

RORTAIS - LE PAVEC



charpente menuiserie magasin

rue de l'île Macé
Z.I. Rezé 44400
tél. 75.62.04



Terrassements
et Démolitions
TRANSPORTS
Devils sur Demande
*

Entreprise GAUTIER

S.A.R.L. au capital de 30.000 F
2, Rue Lambert
44400 REZÉ
Téléphone 75.41.19
R.C. Nantes 49 8 122



Compagnie des Eaux et de l'Ozone



Gestion des Services Municipaux
de Distribution d'Eau Potable
et d'Assainissement

AGENCE RÉGIONALE

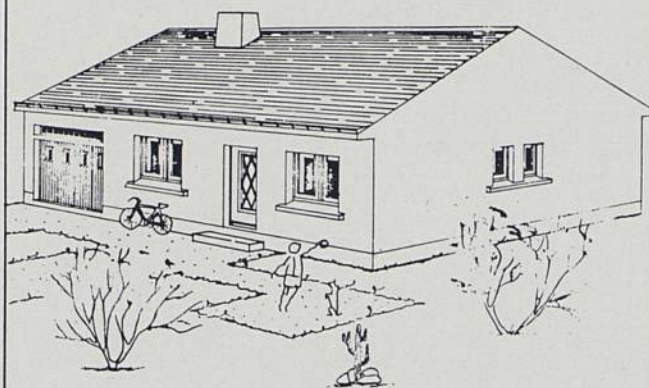
2, rue du Haut-Landreau 44400 REZÉ LES NANTES

Téléphone : 75.66.32 — 75.66.78

Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h. 30

Sauf les Vendredi après-midi, Samedi, Dimanche

Paquerette



Le Comité Ouvrier du Logement et Atlantique Logement

SOCIÉTÉS d'H.L.M.
d'accession à la propriété

CONSTRUISENT POUR VOUS
SUR TOUT LE DÉPARTEMENT
EN GROUPE OU SUR TERRAIN PARTICULIER
Financement par prêts à taux réduit
ou par prêts primés du Crédit Foncier de France

Tous renseignements au siège :
4, rue Deurbroucq à Nantes
(derrière la piscine de l'Île Gloriette)

les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 13 h. à 17 h. 30
le Mercredi de 8 h. 30 à 17 h. 30
permanence le Samedi de 8 h. 30 à 11 h. 30

Tél. : 71.06.24

D^r VOLPELLIERE-BARRE
81, avenue de la Libération Tél. 75.95.40
D^r ABIVEN et DAUCE
(méd; physique, rééducation, vertébrothérapie),
72, rue Jean-Jaurès Tél. 75.52.30
D^r PRESSARD (Maladies du tube digestif),
53, avenue de la Libération Tél. 75.85.68
Laboratoire d'Analyses de Biologie médicale,
14, rue Alsace-Lorraine, Tél. 75.44.13
BP 37, Rezé, Trois-Moulins
A. JOUDON, Biologiste.
M. QUINTON, Biologiste.

Pharmaciens :

Pharmacie AUBRON,
1, rue de Lattre-de-Tassigny Tél. 75.68.86
Pharmacie BARON-PLESSIS,
40, rue de La Blordière Tél. 75.45.46
Pharmacie EON,
Trentemoult Tél. 75.63.43
Pharmacie LEGRAND-LEHAY,
75, rue de la Commune de 1871 Tél. 75.69.22
Pharmacie NEXER,
La Croix de Rezé Tél. 75.49.00
Pharmacie OGER,
86, rue Jean-Jaurès Tél. 75.68.23
Pharmacie PRIGENT,
48, rue Alsace-Lorraine Tél. 75.64.31
Pharmacie RIOU-MORET,
36, rue Félix-Faure Tél. 75.65.30
Pharmacie DECHAMBENOIT,
2, rue des Frères-Tendron Tél. 75.48.99
Pharmacie SPARFEL,
Centre Commercial du Château de Rezé
Tél. 75.45.47

Pharmacie BONHOMME,
92, rue Aristide-Briand Tél. 75.63.10

Préfecture : Tél. 73.12.00
Renseignements Postaux : Tél. 75.65.42

P.T.T. :
Bureau Central, av. de la Libération Tél. 75.65.42
Bureau des Trois-Moulins Tél. 75.42.41
Cabine Maison-Radiéuse Tél. 75.66.90
Cabine Trentemoult Tél. 75.69.59
Cabine Ragon Tél. 75.63.66
Poste muet au centre du Château.

Caisse Primaire d'Assurances Maladie :
Centre de Paiement de REZE Tél. 75.70.04
6, rue de Touraine,
Ouvert du lundi au vendredi, Tél. 75.70.04
sauf le mercredi de 7 h. 45 à 11 h. Tél. 75.69.67
et de 13 h. 45 à 16 h. 30.

m w P. BEAUFILS & Y.-M. ORMIERES
les mutuelles du mans
les mutuelles du mans... TOUTES ASSURANCES
AUTOS - ACCIDENTS - INCENDIE - VIE -
RISQUES DIVERS - MALADIES & CHIRURGIE
RESPONSABILITÉS CIVILES - CRÉDIT
10, Avenue de la IV^e République - 44400 REZÉ
Tél. : 75.71.24 — C.C.P. 2508-22 NANTES

Service du Chômage :
Centre Social, allée de Provence Tél. 75.56.44
Permanence de l'Agence Nationale de l'Emploi :
Tous les mardis de 8 h. 30 à 11 h. 30
au Centre Social, allée de Provence Tél. 75.56.44
Permanence mensuelle de l'A.S.S.E.D.I.C. :
Tous les 4^e Lundi de 8 h. 30 à 10 h.,
au Centre Social, allée de Provence Tél. 75.56.44

Orthopédiste-Podologiste :
M. Bernard NAUDIN,
18, rue de la Commune de 1871 Tél. 75.69.64

Infirmières privées :
Mlle GUILLE,
46, rue Jean-Jaurès Tél. 75.82.84
Mme VRIGNEAU,
1, allée Paul-Eluard Tél. 75.89.62
Mme PERRAIS,
16, rue Emile-Zola Tél. 75.95.00

Orthophonistes :
Mme BOISDRON-PRIN,
63, bd de la Libération Tél. 75.44.17
Mme FLATRES,
20, rue Félix-Tableau Tél. 75.44.17
Mmes GICQUIAUD-POUVREAU et HUPIN,
12, av. René-Guy-Cadou Tél. 75.46.18

AGENCE CITROËN Réparations
toutes marques
LE GRAS Tôlerie - Peinture
8, Rue Francis Le Carval
44 - REZÉ Tél. : (40) 75.67.07

Services médicaux sociaux municipaux :
La CARTERIE : 21, rue Chupier Tél. 75.67.33
SERVICE DE SOINS :

a) Soins au Dispensaire « La Carterie » (Rez de
chaussée).
Permanences du Lundi au Vendredi, de 10 h. à 12 h. et
de 16 h. 30 à 19 h.
Samedi matin, de 9 h. à 12 h.
Après-midi, de 17 h. à 17 h. 30.
Dimanche matin, de 11 h. 30 à 12 h.

b) Soins à domicile : assurés 24 h. sur 24.
Les demandes doivent être adressées du Lundi au Ven-
dredi au Dispensaire, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
Samedi matin, de 9 h. à 12 h. et de 17 h. à 17 h. 30.
En dehors de ces heures, les demandes doivent être
adressées au domicile de l'infirmière de garde.
Le nom et l'adresse de celle-ci sont indiqués sur un
panneau à La Carterie et paraissent chaque semaine dans le
journal.

Services des vaccinations :
Bâtiment annexe à La Carterie,
36, rue Alexandre-Huchon. Tél. 75.67.33
Responsable : Mme GENDRONNEAU,
infirmière principale.
Ce service assure les vaccinations obligatoires.
Heures d'ouverture pour renseignements et in-
scriptions : du Lundi au Vendredi, de 8 h. à 12 h. et de 14 h.
à 18 h.

INTERMARCHÉ

LA BLORDIÈRE



PRESSING

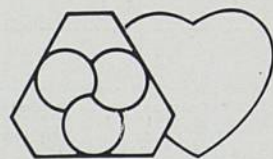
BUTAGAZ



DEPOTS

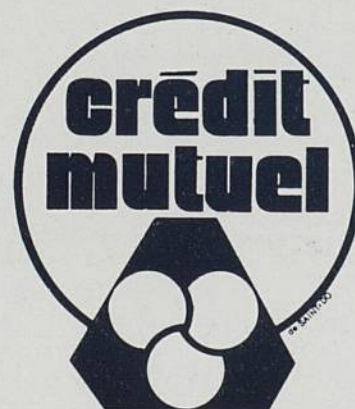
CONSEILS

CREDITS



crédit mutuel

la banque qui prend vos problèmes à cœur.



PEUT RESOUDRE VOS PROBLEMES FINANCIERS
A VOTRE SERVICE : LES BUREAUX PERMANENTS

SAINT-PIERRE-DE-REZE 32, rue Georges-Boutin Tél. : 75-51-20
SAINT-PAUL-DE-REZE 18, rue Aristide-Briand Tél. : 75-41-45

**AU CREDIT MUTUEL
des avantages réels**

LA VIE A TRENTEMOUT-LES-ILES

Situé sur la face Nord de REZE, ce quartier était autrefois une île. Toutefois, isolé d'un côté par la Loire, le Seil a été remplacé par une zone industrielle; ce qui lui conserve toujours son caractère.

C'est pourquoi cette situation nous incite à vivre dans une communauté où les différences d'opinion n'ont pas leur place et ne constituent pas un obstacle à l'amitié; il y a, comme partout, quelques irascibles contestataires. Cela constitue une diversion bénéfique pour l'ensemble de la population.

Il faut dire aussi que nous avons un Syndicat d'Initiative dynamique et le Club Nautique qui demande à être encouragé. Ces deux éléments animent notre quartier. Ils doivent être félicités.

Que manque-t-il à TRENTEMOUT pour lui conserver son caractère heureux d'insulaire? Peu de choses! Une liaison directe avec CHANTENAY. Une maison commune où le Social pourrait s'exprimer, où jeunes et moins jeunes pourraient se rencontrer, où les associations auraient leur siège. Seuls les cafés sont des lieux de rencontre. Tout le monde ne les fréquente pas. Un port de plaisance, objet de tant de démarches et qui verra un jour sans doute sa réalisation. Quelques espaces verts où les jeunes pourraient s'ébattre, où les anciens pourraient sur un banc, tout en contemplant la jeunesse, discourir sous la pluie et le beau temps où à leur gré sur des sujets qui ne manquent pas;

Ce peu de chose se réalise difficilement. Non pas par la carence de la Municipalité mais par le carcan financier qui nous enserre. Et pourtant! Mais ce n'est pas la place dans un bulletin municipal de développer un sujet sur lequel il y aurait tant à dire.

Quelques ombres au tableau. L'abandon de nom-

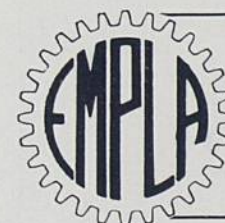


breuses habitations. Elles ne répondent plus aux normes. Quelques-unes constituent un cancer dans une agglomération qui se veut accueillante.

Pas un seul restaurant les jours fériés, ce qui aurait pu constituer une animation.

Et pourtant il devrait y avoir des solutions. Il faudrait les imaginer. Dans le système actuel c'est difficile.

J. PENNANEAC'H.



ENGRENAGES ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION LOIRE-ATLANTIQUE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE DE PRÉCISION

FOURNITURES DE TOUS ENGRENAGES - DROITS, HELICOÏDAUX, CONIQUES
VIS ET ROUES TANGENTES - CRÉMAILLÈRES DU MODULE 0,5 AU MODULE 20

Rue du Seil - Z.I. REZE -- Téléphone 75-61-36 et 75-75-22

DEMOLITION AUTOMOBILE

PIECES DETACHEES toutes marques
ACHAT DE TOUS VEHICULES

Emile FABULET

Démolisseur Agréé

47, route des Sorinières - REZE - Tél.75.63.77

Reproduction hydraulique
sur toute machine
Outillage de précision
Machines spéciales
automatiques
pour toutes industries
Machines spéciales
automatiques
de soudage
Automobiles - Marine - Aviation -
Mécanique
Hydraulique - Electronique -
Mécanique

E. R. I.
S.A.

Etudes et
Réalisations
Industrielles

4, r. de la Basse-Ile
44402 - Z. I.
REZE-LES-NANTES

Télex 53747 Tél.75.48.53. 75.57.62.

des placements,
des prêts au logement,
 prêts du livret et du plan d'épargne-logement, prêt complémentaire,
des services gratuits,
 virements et prélèvements automatiques,
 et des conseillers en épargne à votre disposition sur simple demande et sans engagement.

CAISSE D'ÉPARGNE DE NANTES

8, rue de Bréa - Tél. 71.42.54 et 71.92.55

agences

REZÉ-PIRMIL - 19, rue Dos-d'Ane - ouverte du mardi au samedi de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h.

CENTRE COMMERCIAL CHATEAU DE REZÉ - Ouverte du mardi au vendredi de 9 h. 15 à 12 h. 15 et de 15 h. 15 à 19 h.

— samedi de 9 h. 15 à 12 h. 15 et de 15 h. 15 à 17 h.

car - succursale

stationnement :

RAGON - Près Café-Tabac : Lundi et jeudi de 9 h. 30 à 10 h.

TROIS-MOULINS - Devant Café terminus : Lundi, jeudi de 10 h. 05 à 10 h. 25.

SAINT-PAUL - Près de l'église : Lundi et jeudi de 10 h. 30 à 11 h. 30.

TRENTEMOULT - Place Levoyer : Lundi et jeudi de 14 h. 30 à 16 h.

REZÉ-MAIRIE - Place J.-B. DAVIAIS : Lundi et jeudi de 16 h. 15 à 17 h. 15.

centre distributeur
E. LECLERC

DEUX MAGASINS A VOTRE SERVICE
 A REZE

AU SUD

ROUTE DES
 SORINIÈRES

AU NORD

AUTOROUTE
 DE PORNIC

TOUJOURS LE MOINS CHER



1^{er} SEJOUR DE NEIGE POUR LES ENFANTS DE REZE

L'Office Municipal des Loisirs d'Enfants et la Ville de Rezé organise pour la première fois un séjour de neige à VERCHAIC en Haute-Savoie.

Cette initiative a été possible grâce à l'obligeance des responsables des Eclaireurs et Eclaireuses de France et plus spécialement de Madame et Monsieur LERAY.

Le chalet des Eclaireurs de France mis à la disposition des garçons et des filles âgés de 13 à 16 ans est situé à 760 mètres d'altitude dans un charmant petit village haut Savoyard distant de 890 kilomètres de Rezé, près de la frontière Suisse, entre Annecy et Genève au pied du Mont-Blanc dans la vallée de La Giffre.

Ce séjour organisé pendant les vacances scolaires du 1^{er} au 9 Février 1975 permettra à 30 enfants de Rezé de pratiquer des activités méconnues dans notre Région, initiation du ski, jeux de neige, connaissance du milieu montagnard.

La politique de l'Office Municipal est de permettre aux enfants de Rezé dont les parents salariés n'ont pas toujours les moyens financiers suffisants d'offrir un séjour de neige à leurs garçons ou filles et de rendre accessible au plus grand nombre cette activité de loisirs.

C'est pourquoi le prix du séjour a été fixé à 450 francs, alors que le prix de revient s'élève à 560 francs. La différence étant supportées par le budget de l'Office Municipal, c'est-à-dire à l'aide d'une subvention de la ville de Rezé.

Cette politique sociale de l'Office a permis cette année à la commission sociale de l'A.E.P.R. de régler le séjour d'un enfant dont les parents ont de grandes difficultés.

Les Associations locales sont invitées à se mettre en



rapport avec l'Office Municipal des Loisirs d'Enfants, 1, rue Jean-Louis, tél. 75.45.41 qui leur donnera toutes les informations sur l'envoi d'enfants défavorisés qui seraient heureux de profiter d'un séjour de neige.

Prévoyons aujourd'hui les vacances prochaines, et pensons à ces enfants désavantagés. »

André COUTANT,
 Adjoint aux Affaires Sociales.



LES RESTAURANTS D'ENFANTS DE REZE

Un hebdomadaire parisien s'inquiétant de l'inefficacité des nombreux décrets, arrêtés, circulaires concernant la nutrition, l'hygiène et la diététique à l'ECOLE, propose que « l'idéal » serait de transformer dans toute la France ces « Cantochoes » qui reçoivent chaque jour de la maternelle à la terminale 4 millions d'élèves pour lesquels le repas de midi est trop souvent avec une punition.

La Ville de Rezé, comme d'autres cités de France, consciente de ce problème avait décidé en 1970 d'aménager dans ses écoles des « RESTAURANTS D'ENFANTS » qui depuis ont été sans cesse améliorés et continuent à l'être comme le cas du groupe scolaire de Ragon.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre dernier, celui-ci approuvant le compte administratif et le budget additionnel 1974 de la Caisse des écoles qui gère les restaurants scolaires a rendu hommage aux bons résultats obtenus par cet établissement.

En effet la croissance des repas a suivi une courbe ascendante très intéressante :

En 1972 le nombre de ces repas était de 79.960.

En 1973 le nombre de ces repas était de 85.850.

En 1974 le nombre de ces repas était de 116.370.

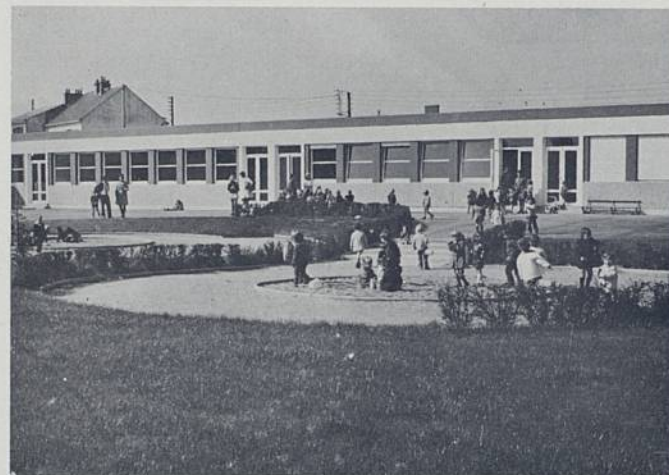
En 1975 les prévisions permettent d'envisager un effectif total de 855 enfants pour les 7 restaurants actuellement en service. Le déséquilibre économique qui a bouleversé les Finances Nationales et Municipales ne pouvait, hélas, ne pas se répercuter sur la gestion de la Caisse des Ecoles qui malgré la crise naissante n'a pas modifié ses tarifs pendant l'année écoulée. En 1975, la hausse de tous les produits et services enregistrés en 1974 et qui se poursuit a entraîné une révision des prix des menus qui ont été fixés comme suit :

PRIX DES REPAS

Pour un quotient familial inférieur à 299 = 3,00
 Pour un quotient fam. compris entre 300 et 449 = 3,80
 Pour un quotient fam. compris entre 450 et 599 = 4,40
 Pour un quotient fam. compris entre 600 et 799 = 5,00
 Pour un quotient fam. supérieur à 800 fr. = 5,60
 Pour les élèves du C.E.S. de Pont-Rousseau = 4,83
 Le prix de revient prévu, toutes charges comprises, s'élèvera à 6,97 par repas.

La subvention municipale a été fixée à 225.000 fr. représentant 27,53 % du budget de fonctionnement estimé à 817.900 pour l'année 1975.

Le restaurant du C.E.S. de Pont-Rousseau assuré par la ville disparaîtra à la rentrée scolaire de 1975/76 en raison de la transformation de cet établissement en Internat grâce aux travaux d'agrandissement en cours actuellement. De ce fait l'Etat prendra en charge le déficit de la 1/2 pension qu'il s'est toujours refusé de supporter tant que le C.E.S. fonctionnait sous le régime de l'Externat.



La subvention municipale sera donc :

de francs : 3,97 pour la catégorie N° 1
 3,17 pour la catégorie N° 2
 2,57 pour la catégorie N° 3
 1,97 pour la catégorie N° 4
 1,37 pour la catégorie N° 5
 2,14 pour le C.E.S. de Pt-Rousseau.

Ces chiffres montrent l'effort éminemment social que la Ville de Rezé déploie dans le domaine de la santé des en-

cadres et décors

21, rue Félix Faure 44400 REZÉ Tél. : 75.93.61

Cadres, Reproductions, Gravures, Tableaux
 Glaces, Bois sculptés, dorés, Cadres modernes

Encadrements CANEVAS



Pour tous vos repas et lunchs
 Spécialité de toast et caroline

Pâtisserie
 Confiserie

B. AMAND

23, rue Alsace-Lorraine
 PONT-ROUSSEAU — Tél.: 75.45.34

VENTE ET REPARATIONS AUTOMOBILES

VOITURES NEUVES ET OCCASIONS
 TOUTES MARQUES

Garage **BARANGER Père et Fils**

3, Rue du Docteur Nogué - REZE - Tél. 75.61.34

fants qui utilisent ses restaurants dont la qualité des menus est très appréciée. Nous pensons que nos lecteurs seront intéressés par quelques-uns de ceux-ci :

Lundi 10 février :

Carottes râpées - Rôtisteack - Haricots verts - Six de Savoie - Banane.

Mardi 11 février :

Quiche au fromage - Poisson pané - Rizzotos - Entremet - Fruit.

Jeudi 13 février :

Salade au gruyère - Steak hâché - Croquettes de pommes de terre - Fromage - Compote de poires.

Vendredi 14 février :

Pâté du chef - Sauté de dinde jardinière - Fromage - Fruit.

Lundi 17 février :

Potage de légumes - Omelette Parmentier - Salade - Crème de gruyère - Semoule au lait.

Mardi 18 février :

Toast du pêcheur - Langue sauce tomate - Pâtes au beurre - Fromage - Fruit.

Jeudi 20 février :

Timbale de poisson - Raviolis - Salade - Fromage - Pruneaux crème angl.

Vendredi 21 février :

Potage - Potée auvergnate - Fromage blanc - Fruit.

Le système « Self-service » est appliqué dans les nouveaux établissements.

Le rayonnement des Restaurants d'Enfants de Rezé dans la région s'est étendu à diverses communes. Tout dernièrement une grande ville du département a mandaté un de ses représentants pour prendre contact avec la Caisse des Ecoles. Une délégation sera reçue, qui visitera les Restaurants Scolaires et se documentera sur leur fonctionnement et leur gestion.

N'est-ce pas là le meilleur hommage que l'on puisse rendre à ce service municipal ? Ch. RAFFIN-CABOISSE.

a.o.c.d.t.f.

ATELIER DE MENUISERIE

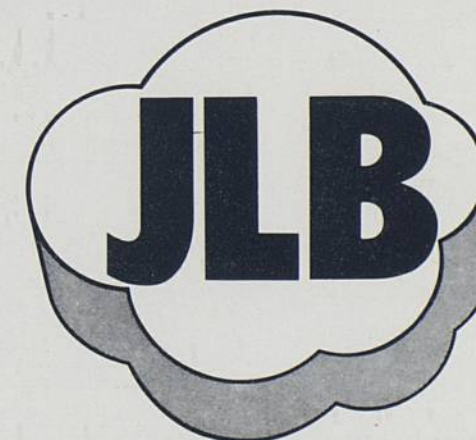
SAINTE-ANNE

Menuiserie — Agencement Intérieurs — Escaliers et Rampes — Etudes et Devis

8, rue de la Trocardière

- REZÉ - Tél. 75-17-94

**Les vêtements Jean Le Bourget
 n'ont pas besoin d'être chers pour être beaux.**



JEAN LE BOURGET

En vente à REZE dans les meilleures boutiques.

Jean Le Bourget S.A. - 49600 La Chaussaire - tél. : (41) 63.52.82 - télex : Bourget 70449 F

APPARTEMENTS DE STANDING

A DES PRIX MODERES

2 - 3 ET 4 PIECES PRINCIPALES
TOUT CONFORT
CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE COLLECTIFS
ASCENSEUR - PARKING - ESPACES VERTS

Résidence **VICTOR HUGO**
Centre de Rezé

- PRIMES ET PRÊTS
- CRÉDIT FONCIER EN 20 ANS
- PRÊT IMMÉDIAT CONVENTIONNÉ (P.I.C.)
- ASSURÉ PAR LA CAISSE RURALE DE CRÉDIT MUTUEL SAINT-PIERRE

PRIMES ET PRETS CREDIT FONCIER EN 20 ANS

RENSEIGNEMENTS ET VENTES :

S.O.C.O.G.I.

Constructeur - Promoteur

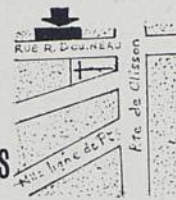
13, rue de la Fosse 44 - NANTES
Téléphone : 71-37-95

MOQUETTES EN VENTE DIRECTE
A PRIX EXCEPTIONNELS
en PROVENANCE des GRANDES MARQUES



VENTE DIRECTE
AUX
PARTICULIERS

Conseil technique
et Pose Libre **GRATUITS**



GRAND CHOIX DE PEAUX.
TAPIS ET CARRELAGES

louis moëssard

S. A. D'EXPLOITATION

39, Rue Robert-Douineau (Lion d'Or) St-SEBASTIEN
NANTES Tél. 75.60.71

(Route de Clisson - Eglise Saint-Jean à 50 mètres)



OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. 30



COOPERATIVE LAITIÈRE
DE LA
RÉGION NANTAISE

SIEGE SOCIAL:

11, rue Crucy — 44 - NANTES — Téléphone: 73.56.51

LAIT FRAIS PASTEURISÉ
LAIT FRAIS « ALLEGE »
LAIT « LONGUE CONSERVATION » U.H.T. PURE PAK

candia

BEURRES PASTEURISÉS ET DEMI-SEL
en plaquettes 125 - 250 et 500 grammes
en rouleaux 250 et 500 grammes
en boîtes carton et métalliques

NOTRE-DAME-DES-LANDES — FRESNAY — PLESSE
CAMPBON — SAVENAY — IMMACULÉE

POUDRES SPRAY, 26 % et Ecrémées
UNIVOR - LACTIVOR

Téléphone: 73.56.51 + — NANTES
Téléphone: 75.60.20 — 44 - REZE-LES-NANTES

VOIRIE... ROMAINES

Le saviez-vous? REZE, important carrefour de la voirie... romaine.

REZE, ou plutôt RATIATE, port principal de la nation pictone avait un réseau de voies importantes qui le reliaient à la capitale des pictons qui était alors POITIERS.

Le point de départ de cette voirie antique se situe à l'emplacement de l'Eglise Saint-Pierre de REZE et au carrefour des rues Jean-Louis et Georges Boutin. De ce carrefour descendait une voie vers le Sud-Est par le Haut-Landreau, la Butte de Praud, l'une de ces voies descendait en ligne droite vers PONT-SAINT-MARTIN, par le Genétais et rejoignait PORTUS-SEGOR (autrement dit PORNIC). De la Butte de Praud partait également une voie qui, passant par le Champ-Siome, rejoignait au Sud des SORINIERES une voie qui venait de NANTES par Pirmil et Pont-Rousseau. La voie de REZE à POITIERS partait du bourg de REZE, traversait Mauperthuis, la Petite Lande, la Houssais, le Chêne-Creux, arrivait à Ragon, rejoignait CLISSON en passant par CHATEAU-THEBAUD.

Quant à la voie qui venait de NANTES par Pirmil et Pont-Rousseau, elle se prolongeait au Sud de la commune par l'actuelle rue Legendre, entre la Quératière et les Genêts. Elle passait sous les Retas, à la Haute-Lande puis elle rejoignait CHATEAU-THEBAUD, elle traversait la Sèvre puis CAFFIENAU, et rejoignait CLISSON.

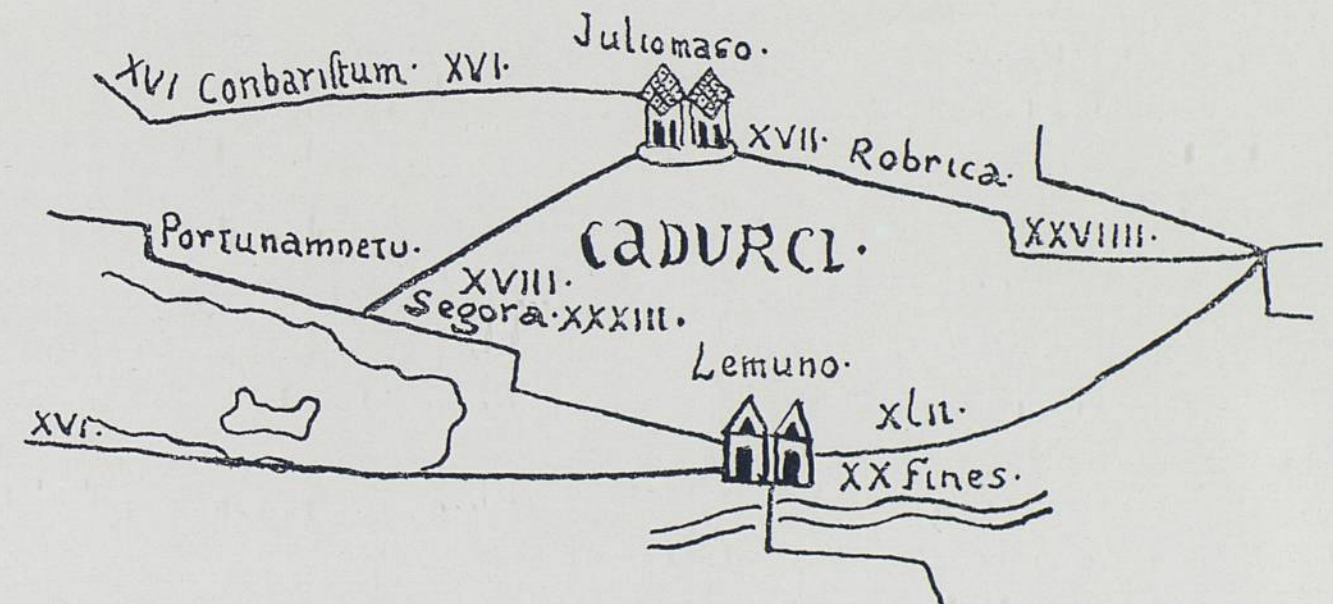
Une autre voie importante partait de REZE pour rejoindre ANGERS. Elle partait elle aussi de l'Eglise Saint-Pierre, se dirigeait vers Mauperthuis, traversait le ruisseau de la Balinière laissant au Nord la Carterie, puis par la rue Thomazeau, descendait par la rue Claude-Gaulué pour rejoindre le Pont de la Morinière. De l'autre côté de la rivière la voie traversait le village de Sèvre, rejoignait la route de Clisson pour rejoindre par la Louée et Tournebride la CHAPELLE-HEULIN. Cette voie se dirigeait enfin vers l'Est en direction d'ANGERS.

Sources :

- Actualités et Perspectives Régionales, 4/1973.
- A la recherche des voies gauloises et romaines de Rezé (Albert Champigneulle).

J. F.

Fragment de la Table de Peutinger représentant « Portunamnetu », Nantes; « Segora », La Segourie; « Juliomago », Angers et « Lemuno », Poitiers.



MODELAGE INDUSTRIEL

René MENARD

Modèles BOIS - METAL - PLASTIQUES

Hélices Maquettes

101, rue de la Basse Ile REZE Tél.75.56.49

Sté A. L. MAINGUET

Société Anonyme au Capital de 2 700 000 Francs

REZE - ANGERS - ORLÉANS - TOURS

SUIFS COMESTIBLES ET INDUSTRIELS
GRAISSES ET HUILES ANIMALES

Siege Social:

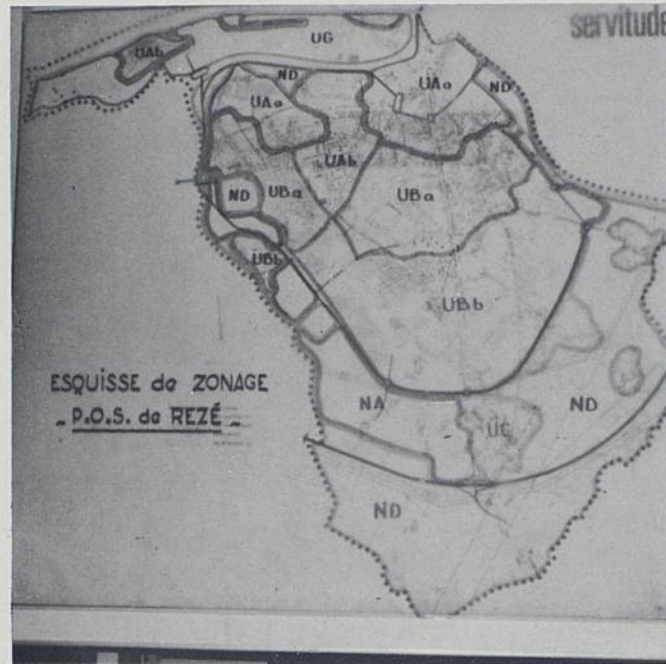
3, rue des Chevaliers — REZÉ. Tél.75.68.14

LE P.O.S... ET SES LIMITES

Nous avons dit, lors d'un précédent article paru dans notre bulletin trimestriel, ce à quoi tendait un Plan d'Occupation des Sols.

Nous avons également explicité comment nous entendons, parallèlement à l'étude de ce plan, mener une campagne d'information parmi la population et avec son concours.

Il s'agit donc bien, en l'occurrence, d'une volonté municipale de faire connaître aux habitants de REZE comment s'élabore l'avenir de leur cité et, dans le même temps, de recueillir leurs avis et leurs suggestions. Le domaine est vaste et intéressant à la fois : l'urbanisation future, l'industrialisation, l'organisation du cadre de vie d'une ville qui vient de franchir le cap de 41.000 habitants. Tout cela n'est pas sans poser de nouveaux problèmes aux élus bien sûr, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent aux affaires de la Cité.

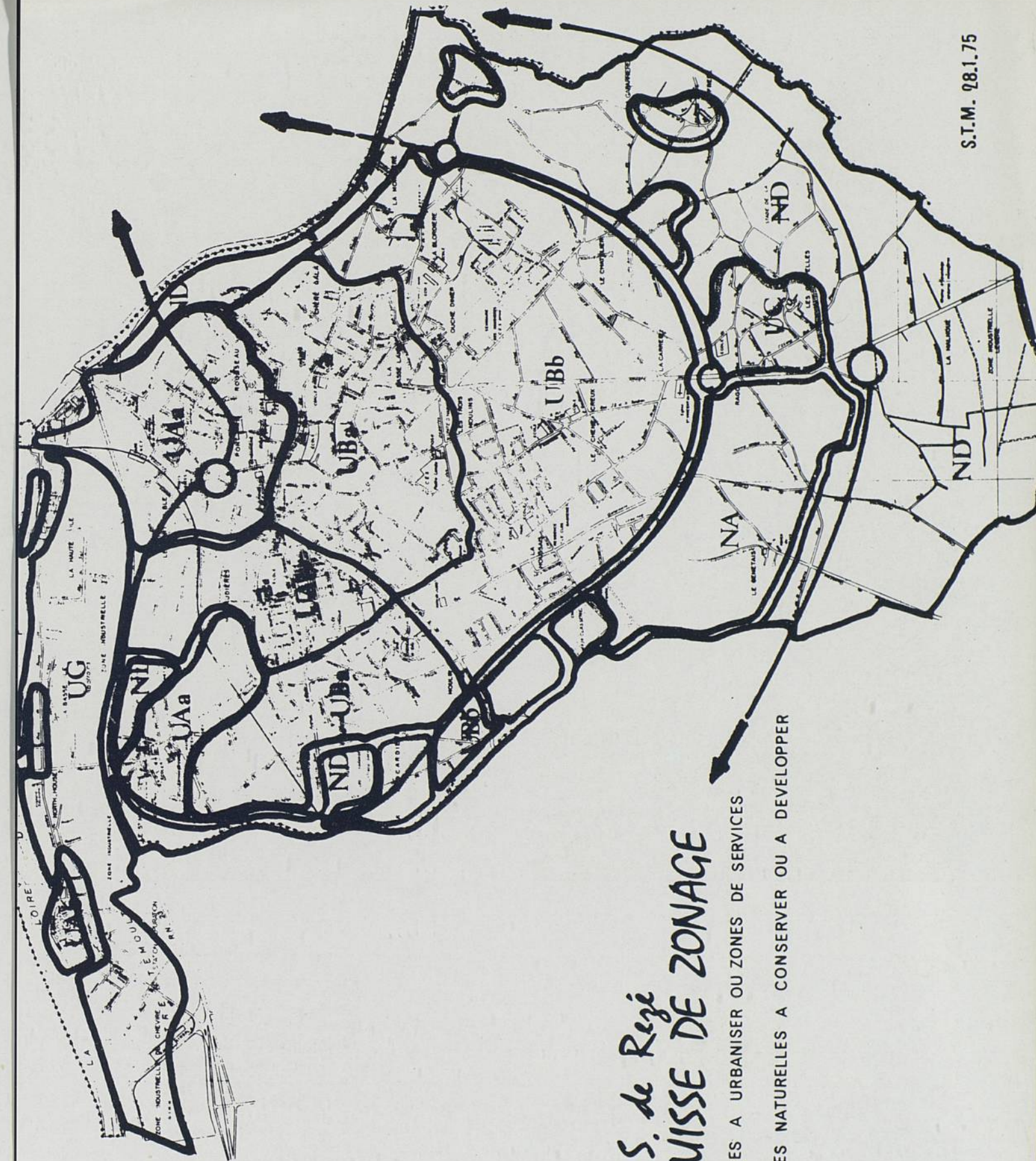


Comment pourrait-il en être autrement ?

Il faut bien prévoir, tout en le maintenant dans des limites raisonnables, l'accroissement de notre population. Il faut bien préparer, pour demain, en l'organisant dès aujourd'hui, l'urbanisation de REZE et veiller à l'amélioration du cadre de vie de ceux qui y vivent ou qui sont appelés à y vivre, voire à y travailler. Il faut bien envisager et situer tous les équipements qui seront nécessaires au bien-être de la population. Mais il faut bien aussi, penser à assurer l'équilibre des finances communales.

Car le P.O.S. ne règlera pas tout !

Habitat, emplois, transports, loisirs, sont autant de facteurs liés entre eux pour le développement harmonieux que nous souhaitons, mais qui appellent des réponses financières. Equiper, construire, cela suppose une réserve importante de terrains, une certaine maîtrise du sol. Or, si le P.O.S. est un moyen théorique incontestable de prévoir ces



P.O.S. de Rezé
ESQUISSE DE ZONAGE

U. ZONES A URBANISER OU ZONES DE SERVICES

N. ZONES NATURELLES A CONSERVER OU A DEVELOPPER

S.T.M. 98.1.75



Matériaux de Construction

Bd de la Libération

44402 REZÉ PONT ROUSSEAU

Tél. : 75.66.54



**tous les produits
pour l'aménagement
de votre environnement**

Bd de la Libération

44402 REZÉ PONT ROUSSEAU

OUVERT DE 9 H. A 18 H.

Le samedi toute la journée

Fermé le lundi matin - Tél. : 75-61-95 - Parking

réserves, il n'en donne pas pour autant le moyen de les acquérir.

Ainsi, faute de crédits suffisants, la commune risque de se trouver vite désarmée.

Ce ne sont là que quelques illustrations des limites du Plan d'Occupation des Sols qui prouvent qu'un urbanisme véritablement au service de l'homme est inconcevable en



France, tant que subsistera un régime politique basé uniquement sur la recherche du profit et soumis exclusivement aux intérêts des grandes sociétés financières.

Cela montre bien également toute l'ampleur de la tâche qui incombe à la Municipalité et à ceux qui lui ont apporté spontanément leur concours.

Ensemble, malgré les difficultés croissantes, nous poursuivrons l'œuvre commencée pour faire de REZE une ville où chacun pourra trouver sa place et aura plaisir à vivre.

Mais ensemble, encore, nous exigerons que l'Etat fasse son devoir en assurant la charge qui lui revient dans la construction des équipements qui sont nécessaires à notre ville.

Nous estimons pour notre part, que chacun a le droit de se sentir concerné et d'apporter sa contribution à l'œuvre commune.

Déjà, les membres de la Commission Extra-municipale de l'Urbanisme ont apporté leur pierre à l'édifice commun, faisant ainsi la preuve que la concertation est possible dès lors qu'une municipalité en a la volonté.

Le plan de zonage que nous vous présentons ci-joint n'est qu'un avant-projet. Il ne faut donc lui octroyer qu'une valeur toute relative, mais il reflète quand même les préoccupations tant des élus que de ceux qui les ont aidés dans leur travail.

L'expérience prouve que nous avons choisi le meilleur chemin : celui de la confiance.

J. VINCE,
Adjoint à l'Urbanisme.

JERSEY - COUTURE



16, RUE V.-FORTUN
44 - REZÉ-LÈS-NANTES

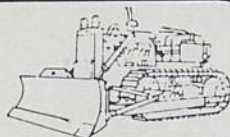
ATELIERS MECANIQUE GENERALE
REZEENS Travaux à façon
D'APPLICATIONS
MECANIQUES

Rue de la Barbonnerie
REZE-les-NANTES Tél. 75.40.25

Ent. GRATON Frères

Carrières à la Haie-Fouassiere - Tél. 54-80-21

8, rue Étienne-Lemerle - REZÉ - ☎ 75.64.60 et 75.69.46



BRETAGNE

■ Cycles -:- Cyclomoteurs -:- Motoculteurs

■ Vente-Echange Réparations toutes marques

■ Correspondant SAMDA Toutes assurances

13, rue Victor-Fortun - REZÉ - Tél : 75-41-24

Dépôt : PRIMAGAZ

LESIEUR



HORLOGERIE ★ BIJOUTERIE ★ ORFÈVRERIE
CONCESSIONNAIRE WYLER

AUNEAU

31, rue Félix-Faure - REZÉ Tél. : 75-65-71

Réparations soignées - Service Après-Vente



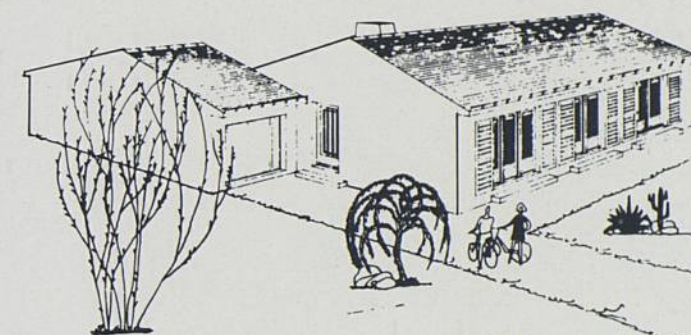
WYLER

— dans tout le département —
en groupe —
— ou en isolé —

ACCÉDEZ A LA PROPRIÉTÉ
DE VOTRE MAISON AVEC JARDIN

FINANCEMENT par prêts à long terme :

- A TAUX RÉDUIT DE L'ÉTAT
- PRÊTS AVEC PRIMES DU C.F.F.



Coquelicot



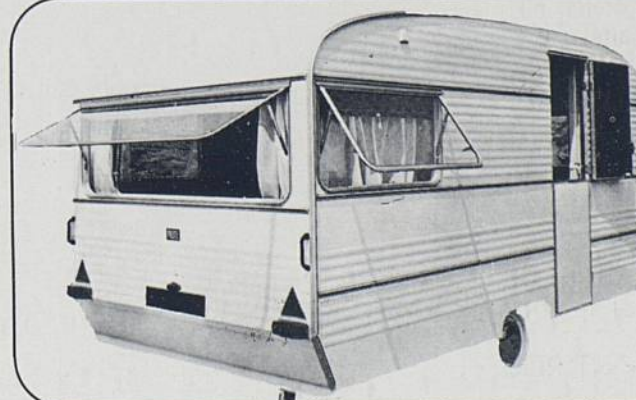
COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT

Société Coop. d'H.L.M. d'accession à la propriété
ATLANTIQUE LOGEMENT — S. Anonyme d'H.L.M.

4, rue Deurbroucq - 44019 NANTES

Tél. : 71.06.24

(derrière la piscine de l'Île Gloriette)



PILOTE

ÉLÉGANTES
CONFORTABLES
SURES ...

QUE VOULEZ-VOUS DE MIEUX ?

NANTES-SUD CARAVANES

90, route des Sorinières - 44400 REZE
A 3 km de PIRMIL Téléphone : 75-57-87

REZE DANS L'AGGLOMERATION NANTAISE

REZE participe au tissu urbain de l'agglomération nantaise: C'est un fait qui impose à tout administrateur conscient, une réflexion soutenue.

Voici quelques temps, sur les bases d'une loi mal préparée, certains ont pensé que la solution aux problèmes d'agglomération serait trouvée dans la fusion. Ils ont vu là une sorte de panacée aux effets quasi-miraculeux. Il est important de découvrir à ce sujet, au travers des opinions exprimées dans la presse locale, l'évolution qui se dessine chez quelques anciens protagonistes de la fusion, qui jugent aujourd'hui cette solution mal adaptée à la situation. Cette évolution nous montre combien nous avons été sages.

Au moment où l'on attache un intérêt grandissant à la qualité de la vie, on doit bien se rendre compte que le plaisir de vivre s'accommoderait mal d'unités urbaines trop denses où l'individu dilue sa personnalité et perd la faculté de concourir à l'œuvre commune.

Ce n'est pas pour rien que l'on voit fleurir, dans tous les grands centres urbains, des groupements de quartiers de plus en plus nombreux, de plus en plus actifs. C'est l'expression d'un besoin d'entrer en relation avec les autorités responsables, de communiquer une pensée dont il appartient d'apprécier si elle est largement partagée par la population.

Dans les communes de dimension raisonnable, l'élé local est en contact permanent avec l'administré. Comme l'on dit, la communication « passe ». De ce fait, l'action municipale ne prend pas l'allure d'un système; elle garde une coloration humaine du plus heureux effet.

Mais on ne peut préserver le bonheur social en fermant délibérément les yeux à la réalité. Puisque l'agglomération est un fait, il faut s'attaquer à la recherche d'une solution convenable à ses besoins **spécifiques**. A ce sujet, la grande question me paraît être de dessiner, après un examen approfondi, la lisière entre les besoins communaux et les besoins précisément spécifiques de l'agglomération.

La première notion qui s'impose à l'évidence, est que « l'indispensable » s'accorde généralement avec l'agglomération, tandis que le caractère communal s'attache plus volontiers à la notion du « goût de vivre ».

LA RÉGIONALE ÉLECTRIQUE

Installation Électrique Haute et Basse Tension
Bâtiment - Industrie - Entretien

9, rue de l'Île-Macé. Z.I. - 44 - Rezé - Tél. 75-46-11

Par exemple, il ne fait nul doute que la lutte contre l'incendie, les transports en commun, doivent être traités au niveau de toute la collectivité agglomérée.

Il est d'autres problèmes qui, fondamentalement, concernent l'agglomération, mais qui, pour des raisons diverses, ne peuvent être résolus totalement à son niveau.

Prenons l'exemple de l'assainissement. Les besoins sont les mêmes partout, mais les solutions doivent tenir compte du relief des territoires à assainir. Prenons l'exemple des constructions scolaires du secteur secondaire, où la collectivité locale est tributaire d'un découpage, fait par les services de l'Education Nationale, en circonscriptions académiques.

Il y a des besoins qui, pour déborder le cadre communal ne se font pas sentir de façon identique dans toute l'agglomération. Ils peuvent apparaître dans les populations de quelques communes voisines et leur appréhension par un organe d'agglomération insuffisamment sensibilisé ne garantirait pas le résultat souhaité.

Tout est affaire de mesure et selon les œuvres à entreprendre ou à gérer, la meilleure solution peut être différente. Alors une question s'impose à tout esprit perspicace: la législation actuelle apporte-t-elle toujours des possibilités de solution suffisantes pour un ensemble de problèmes d'une grande complexité?

Ecartant les institutions réservées à certaines situations particulières, sans intérêt pour l'agglomération nantaise, comme celles qui concernent les villes nouvelles, voyons les formules possibles.

1. — LA FUSION

C'est la réunion de plusieurs communes en une seule, l'ensemble faisant disparaître les composantes. Il n'y a plus, après la fusion, qu'une seule collectivité.

Les tentatives pour maintenir une vie locale — institution de communes associées — ont été trop timides pour susciter quelque intérêt. Il s'agissait uniquement de permettre l'expression de la pensée collective au niveau d'une ancienne commune sans apporter la moindre garantie que cette pensée collective trouverait sa traduction dans les décisions de la nouvelle collectivité, puisque la « commune-associée », n'ayant pas l'autonomie budgétaire, n'a aucun moyen de traduire sa volonté dans les faits.

Si donc la fusion pouvait paraître adaptée au regroupement nécessaire de communes rurales de faible dimension ou, à la rigueur, d'unités urbaines d'un poids démographique assez voisin, elle ne pouvait convenir, du

SABLE DE LOIRE M. BRANCHEREAU
Tél. : 75-65-33

PONT-ROUSSEAU-REZÉ - Cale des Abattoirs

moins telle qu'elle était présentée, aux agglomérations où le poids de la ville chef-lieu est trop important.

Dans une agglomération de la taille de l'agglomération nantaise, la fusion ferait vite fi des caractéristiques propres aux communes suburbaines, qui manifestent pourtant une vitalité, notamment au plan humain, bien supérieure à celle du grand centre urbain, plus préoccupé des problèmes de masse et dont la solution est à prédominance technique.

La fusion ne peut qu'aboutir à une déshumanisation relative de la collectivité des habitants, que la vertu simplificatrice de la formule ne parvient pas à équilibrer.

Au surplus, les communes qui, ayant accompli des efforts considérables, seraient en nette avance sur les autres, verraient ce bénéfice annulé. Certes, il y a, en cas de fusion, établissement d'un protocole de fusion, mais la décision incombant, après la fusion, au Conseil Municipal de la nouvelle commune, le protocole menacerait de demeurer lettre morte.

Le gros reproche que l'on peut faire à la théorie de la fusion, c'est de conduire à la confusion des besoins d'agglomération. On ne peut, sans danger, simplifier à l'extrême.

2. — LA COMMUNAUTE URBAINE

La communauté urbaine répond davantage aux préoccupations des grandes agglomérations quoi qu'elle se soit révélée, dans des agglomérations de moyenne importance, comme un district surstructuré. En effet, le législateur lui a donné compétence pour ce qui lui paraissait unifiable, les communes gardant leurs compétences propres dans les autres domaines.

Il faut noter, au profit de la communauté, deux caractéristiques d'importance capitale, l'une globalement défendable, l'autre plus critiquable.

Tout d'abord, la loi confère systématiquement à la communauté urbaine, dès qu'elle est constituée, un minimum de compétences, savoir (article 4):

1° Plan de modernisation et d'équipement, plan directeur d'urbanisme intercommunal et plans d'urbanismes communaux, ceux-ci devant être soumis pour avis aux conseils municipaux intéressés; constitution de réserves foncières intéressant la communauté;

2° Création et équipement des zones d'aménagement concerté: zones d'habitation, zones industrielles, secteurs de rénovation ou de restructuration;

3° Construction et aménagement des locaux scolaires dans les zones d'aménagement concerté; entretien de ces locaux lorsque la zone s'étend sur plusieurs communes;

4° Service du logement et organismes d'H.L.M.;

ESSO-SERVICE DES TROIS-MOULINS

J. Bouloux

114, rue A.Briand - REZE - Tél.75.65.77

Mise au point - Carburant - Allumage
Super - Essence - Gas-oil - Mélange 2 temps
Lavage - Graissage - Pulvérisation
Accumulateurs - Pneus - Accessoires

- 5° Services de secours et lutte contre l'incendie;
- 6° Transports urbains de voyageurs;
- 7° Lycées et collèges;
- 8° Eau, assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole, ordures ménagères;
- 9° Création de cimetières et extension des cimetières ainsi créés; fours crématoires;
- 10° Abattoirs, abattoirs-marchés, marchés d'intérêt national;
- 11° Voirie et signalisation;
- 12° Parcs de stationnement.

Mais la loi confère à la communauté urbaine l'aptitude à déssaisir ses communes membres de certaines compétences (article 5):

- 1° Equipement culturel;
- 2° Equipement sportif et socio-éducatif;
- 3° Equipement sanitaire et services sanitaires et sociaux;
- 4° Espaces verts;
- 5° Eclairage public.

Il suffit d'une simple décision du Conseil de communauté pour que s'opère un transfert de compétence sur lequel les Conseils Municipaux ne seront même pas appelés à dire leur accord ou leur désaccord.

On peut se demander si cette disposition de la loi sur les communautés urbaines n'est pas anticonstitutionnelle, puisque l'article 72 de la constitution prévoit à son alinéa 2:

« Ces collectivités (les collectivités territoriales, dont les communes) s'administrent **librement** par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi ». Le transfert de compétence sur décision du Conseil de communauté constitue, en effet, une atteinte à la liberté d'administration des communes qui ne résulte pas de la loi; puisqu'elle naît d'une simple décision de l'assemblée délibérante d'un établissement public regroupant des communes.

De toute façon, on ne peut dire que l'analyse des compétences de la communauté dans l'énumération qu'en fait l'article 4 de la loi, soit satisfaisante.

Ainsi, dès l'alinéa 1° de l'article 4, on mélange les documents de programmation et d'urbanisme communaux. Cela paraît excessif lorsqu'on sait qu'un « plan d'occupation des sols » peut, sous réserve de la comptabilité avec les orientations du S.D.A.U., comporter des prescriptions d'intérêt strictement communal. Cela est si vrai que le même alinéa se garde bien de mettre à la charge de la communauté les réserves foncières des communes membres.

On voit tout de suite poindre un danger de frustration des communes. Imaginons que la communauté urbaine, qui aurait l'initiative de l'élaboration du plan communal d'occupation des sols, y inscrive à son profit des réserves

MERCERIE - BONNETERIE - MODES

LAINES
SOFIL et
BOIS - JOLI 120, rue A.-Briand - 44 - REZÉ

d'équipements publics indéterminés. Imaginons que la communauté acquiert tous ces terrains pour se constituer la réservation foncière communautaire de sa compétence. Non seulement la commune pourrait n'être pas à même de faire valoir, dans le P.O.S., des besoins en équipements publics qui lui soient propres, puisque la communauté, à raison de sa compétence légale, se prononcerait à sa place, mais elle serait privée de la possibilité de créer, ici, un centre médico-social, là un foyer culturel, là une résidence d'anciens, faute de pouvoir trouver les terrains nécessaires. Il ne serait pas besoin pour en arriver là, que les Conseillers de la communauté soient malveillants; il suffirait que la communauté se donne des desseins ambitieux, sans prendre égard aux besoins communaux de façon suffisante.

Ceci est très grave et mérite réflexion.

L'alinéa 2° du même article 4, qui concerne l'urbanisme opérationnel, peut se révéler dramatique. Une majorité au Conseil de communauté, dont les clivages seraient fortuits, pourrait priver une commune de la construction d'une Z.A.C. parce que le Conseil de communauté aurait décidé de privilégier un autre secteur de l'agglomération soutenu par cette majorité. Il se pourrait notamment, qu'en raison du poids des communes du Nord de REZE, la commune doive attendre longtemps, pour des motifs qu'elle n'aurait pas le loisir de discuter, la rénovation de ses vieux quartiers (Pont-Rousseau, notamment).

C'est aussi très grave.

Avec l'alinéa 3°, on fait un sort différent en matière de constructions scolaires selon que l'aménagement de la portion du territoire concernée incombe à la communauté ou à la ville, alors que s'agissant là d'une prérogative qui devrait déjà incomber à l'Etat, toutes les communes de la communauté ont le même intérêt à sa solution.

N'aurait-il pas été préférable d'appréhender tous les efforts d'équipement pour l'enseignement, quel que soit le type ou le degré d'enseignement ?

En ce qui concerne l'alinéa 8°, si la mise en commun des problèmes d'eau et d'ordures ménagères est une chose souhaitable, l'appréhension de l'assainissement se traduira par une pénalisation des communes qui auront fait des efforts considérables. Ainsi, les communes du Sud, après avoir supporté sans contre-partie les parts d'autofinancement de la station d'épuration intercommunale et du maître collecteur ainsi que les premières annuités d'emprunts correspondantes, se verraient obligées de contribuer de surcroît aux efforts d'assainissement de la zone Nord, dans la seule proportion des impôts locaux.

L'alinéa 9° ne vise que les cimetières nouveaux et la vocation ne semble intéresser que la maîtrise d'ouvrage (création et extension), l'entretien et l'exploitation n'étant pas pris en charge par la communauté.

On imagine les problèmes qui se poseraient, du fait de la compétence du Maire en matière de police des inhumations, en cas de création d'une vaste nécropole dont l'aire d'influence s'étendrait à plusieurs communes.

CAFE-RESTAURANT DES AILES



NOCES ET BANQUETS
 Michel SÉNARD, Traiteur
 Diplômé de l'Union Culinair 1969
 Fermeture mercredi toute la journée
 55, rue Jules Vallès 44340 BOUGUENAI S Tel. 75-60-45

On se demande encore pourquoi tandis que la voirie et la signalisation (11°), les parcs de stationnement (12°) sont de la compétence de la communauté, ce qui est globalement logique, la compétence des communes en matière d'éclairage public est seulement transférable (art. 5, 5°).

L'article 5 concernant les compétences transférables constitue un réel danger en ce qu'il peut permettre à une majorité communautaire peu favorable à une large intervention de la collectivité locale en matière sociale, de paralyser la politique sociale hardie suivie dans la couronne nantaise par des municipalités comme la nôtre. Il suffirait qu'elle décide le transfert des compétences correspondantes et qu'après cette décision, elle relègue ces compétences à un rang moins favorable.

La communauté urbaine présente un autre inconvénient sérieux. Tandis qu'elle est compétente pour la création de nouveaux cimetières, la voirie, la signalisation, les parcs de stationnement, la police réglementaire demeure entre les mains de chaque maire pour le territoire communal concerné.

La communauté n'est en effet qu'un établissement public de maîtrise d'ouvrage et de gestion. Or, les œuvres communautaires souffriront toujours de l'absence de confusion entre les mêmes mains des pouvoirs d'administration et du pouvoir réglementaire.

Ce défaut, plus fortement perçu en ce qui concerne la Communauté urbaine à raison d'une vaste compétence, se retrouve d'ailleurs dans toutes les autres institutions de regroupement communal.

Comme on le voit, tantôt la communauté en fait trop (documents communaux d'urbanisme), tantôt elle n'en fait pas assez (constructions scolaires pour le degré élémentaire).

Tout cela résulte d'une élaboration insuffisante de la loi.

3. — LE DISTRICT ET LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Après la fusion, qui consacre fatalement la victoire de la Ville chef-lieu sur les communes avoisinantes vouées à la disparition, après le monstre de la communauté urbaine, qui fait écraser la fait local de sa toute puissance, que reste-t-il ?

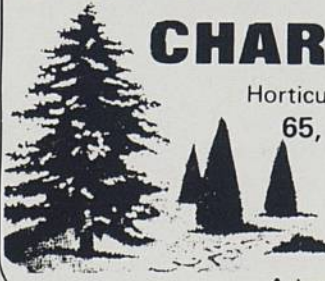
Les syndicats intercommunaux et les districts.

Quels sont les éléments distinctifs de ces deux institutions ?

Le syndicat a les vocations que lui donnent les com-

PARCS - JARDINS
Espaces Verts

CHARLES LIZE
 Horticulteur - Pépiniériste
 65, Rue Thiers - 44, REZÉ
 Tél. 75.65.02



Rosiers, Arbustes,
 Fleurs à Massifs
 Arbres d'Ornement et Fruitières

munes constituantes tandis que le district a obligatoirement deux attributions :

— les services de logement, tels que l'utilité apparaissait en 1959 en raison de la crise de l'époque aujourd'hui surmontée;

— les services de lutte contre l'incendie, attribution dont l'utilité s'est accrue.

Mais, en dehors de cela, le district a aussi les attributions que lui donnent, par le truchement de la décision préfectorale, les communes qui le composent.

Il n'y a donc pas de différence vraiment essentielle entre les deux institutions, puisqu'un syndicat intercommunal constitué pour une agglomération — et ce serait le cas pour la région nantaise — se donnerait selon toute vraisemblance, la mission de promouvoir les moyens coordonnés de la lutte contre l'incendie.

Tout tient en fait dans la démarche intellectuelle qui conduit à la création de l'organisme envisagé.

Veut-on partir des collectivités locales pour promouvoir une action commune : on parlera de syndicats intercommunaux.

Conscient du fait d'agglomération, veut-on consacrer cet ensemble en dénombrant les communes qui le composent : on évoquera le district. C'est l'impact du mot qui sera déterminant, bien plus que le « contenu » de l'institution.

Alors, pourrait-on dire, quelle est l'institution qui convient le mieux, ou le moins mal, à l'agglomération nantaise ?

Faut-il se hâter de répondre à cette question ?

On ressent ici la façon dont le législateur a voulu faire face aux problèmes qui, successivement, se sont imposés à son arbitrage. Chaque fois, il a progressé dans l'importance des décisions : syndicats intercommunaux à vocation simple, puis à vocation multiple, districts, communautés urbaines, fusions.

Cette progression n'est-elle pas la révélation de l'inadéquation aux temps modernes d'une loi municipale unique valable tout aussi bien aux communes de 50 qu'à celles de 500.000 habitants ?

Les difficultés rencontrées, surtout à la naissance du dernier demi-siècle, étaient fatales. La progression démographique, le développement économique, la révolution des conditions de vie que les progrès techniques ont engendrée n'ont fait qu'accélérer la crise des grands centres urbains. Or, qu'a-t-on fait pour y remédier ?

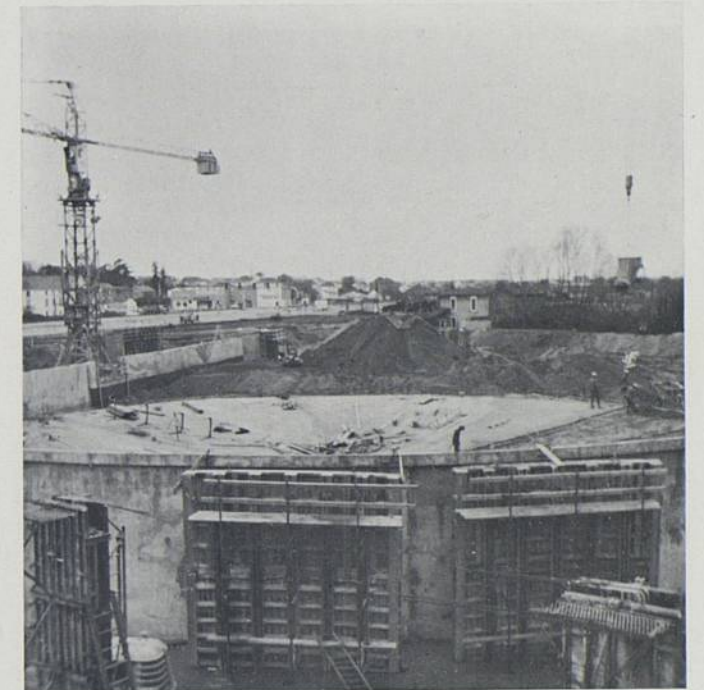
Un petit allègement de la tutelle par ci, un plus grand coup d'autoritarisme par là... Ainsi, d'étape en étape, on a encouragé les monstres qui, pour être aptes à résoudre les problèmes d'une certaine manière, non d'une manière certaine, ne paraissent point tellement avoir vocation à rendre les hommes heureux.

L'intervention des élus locaux pour l'action sociale d'aspect familial ne s'apprécie au même niveau que l'organisation des transports urbains qui est pourtant aussi une action sociale. De même, le loisir, l'urbanisme, réclament, tantôt des entreprises de vaste ampleur, tantôt des initiatives ponctuelles, intéressant chaque fois des ensembles démographiques différents. Il faut faire la part des actions globales nécessaires et des régulations locales et

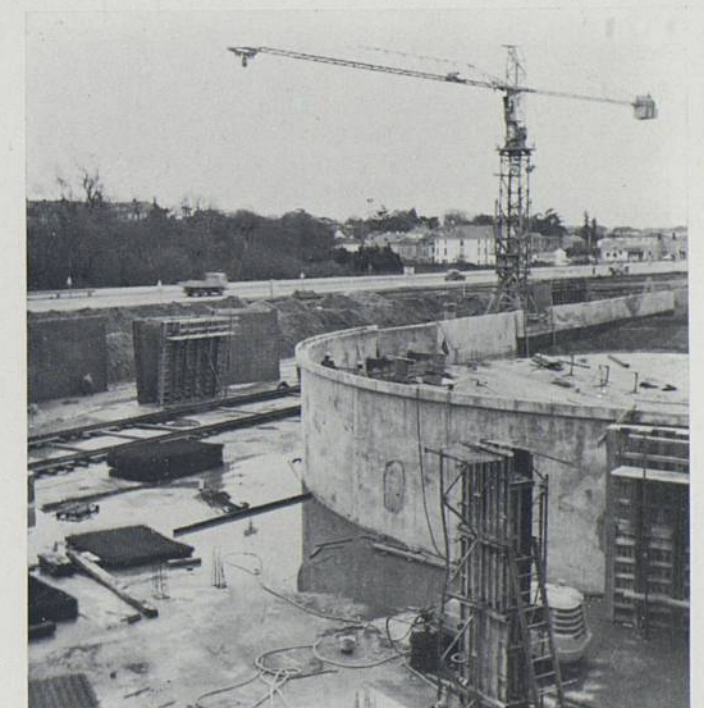
laisser pour chaque catégorie d'initiatives l'échelon de décision adapté.

Or, pour y parvenir, il n'est pas sûr que le clivage des compétences, tel que les conçoivent les technocrates, soit opportun. Il est malsain que, sous le prétexte d'une efficacité plus verbale que réelle, on néglige la multitude complexe des groupes humains.

Mieux vaudrait sans doute procéder à une analyse attentive des besoins de chacun de ces groupes et leur donner les occasions de satisfactions réelles que de prétendre,



Une réalisation « intercommunale », la station d'épuration des eaux usées de Tremoult, vue du chantier début février 1975.



du sommet de quelque tour d'ivoire, régler tous les problèmes à coups de systèmes.

La systématisation, c'est un moyen de commodité pour, comme disent les techniciens de l'informatique, des situations répétitives. Ce ne peut être l'instrument magique d'une philosophie. Or, la politique, qui s'adresse aux hommes, est à la conjonction de la sensibilité et de l'intelligence, du plaisir et de la raison.

Peut-être faudrait-il que nos éminents fonctionnaires des ministères descendent en province, pour apprendre à se dégager des clichés professionnels et, se frottant à la réalité de la vie des communes de France, accèdent au désir passionné de favoriser une administration souple et humaine.

Peut-être est-ce la loi municipale elle-même qu'il faudrait remettre sur le métier, non point pour en détruire les indéniables vertus, mais, bien au contraire, pour l'adapter aux circonstances de notre temps. Cela mérite un effort intellectuel d'une grande intensité, mais gageons que les résultats en seraient meilleurs que ceux des solutions élaborées dans des rapports de suzerain à vassal.

Telle est du moins la morale que l'on peut tirer de l'expérience menée dans l'agglomération nantaise avec le fonctionnement de l'Association communautaire de la Région nantaise, où le représentant de chaque commune a

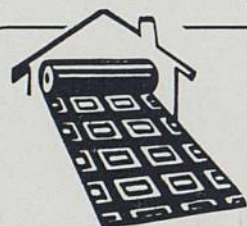
la possibilité d'exposer les problèmes de sa collectivité, d'exprimer librement son opinion, de concourir à la recherche des solutions les mieux adaptées.

La formule ne se prévaut pas d'une grande rapidité mais qu'il vaut mieux ? Régler les difficultés à la hâte au risque de mal faire et substituer de nouveaux problèmes aux anciens ou apporter à la somme des administrés des communes rassemblées, après un temps de maturation indispensable, la meilleure administration.

La formule est-elle lourde ? Il appartiendra aux responsables de cette communauté volontaire de rechercher les moyens de l'allègement rigoureusement opportun par la constitution d'un organisme d'agglomération répondant aux préoccupations légitimes des communes

Au pire, imaginons que l'Etat impose ou fasse, par le législateur, imposer arbitrairement quelque système d'organisation de l'agglomération. Alors, nous souhaiterions qu'il reste de l'expérience acquise en commun, des habitudes de compréhension inspirant une démarche intellectuelle de nature à préserver les légitimes intérêts des communes membres.

La commune de REZE se sent intensément partie de l'agglomération. Elle se sent non moins intensément elle-même.

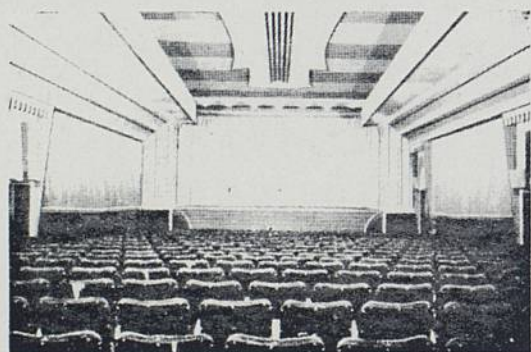


RM Rezé Moquette

90 rue J.-Jaures, Saint-Paul, REZE LES-NANTES ☎ 75.63.44

Revêtements sols - Murs et Plafonds
Agencement de Magasin - Escaliers - Décoration

Devis - Livraison - Pose
Moquettes - Tendues, Collées, Pose Libre



CINÉMA SAINT-PAUL

38, rue Julien Douillard

REZE Tél. 75.41.91

vous propose:

une salle accueillante - projection
soirées: vendredi, samedi, dimanche à 21 h
matinées: dimanche à 14 h 30 - 17 h 30 (Hiver)
16 h 30 (Été)

CHRYSLER-FRANCE



CHRYSLER



SIMCA

concessionnaire MOINET sa

25, rue Jean-Jaurès - 44 REZÉ - Téléphone 75.65.56



MATRA SIMCA BAGHEERA

FERS D'OCCASION

SOCIÉTÉ NANTAISE DE DÉCOUPAGE ET DE PRODUITS SIDÉRURGIQUES

METEAUX DIVERS

Société Anonyme au Capital de 1.800.000 Francs

RECUPERATION DE DECHETS INDUSTRIELS



Oxycoupage
de 5 mm à 200 mm

Cisaille sur guillotine
de 2/10 à 15 mm

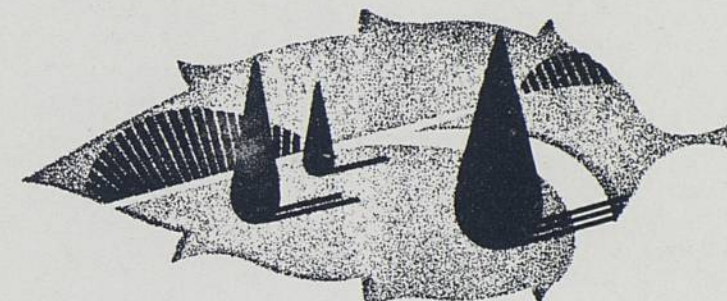
6, rue Victor-Hugo

Téléphone : 75-53-46

44 - REZÉ-LÈS-NANTES

PAYSAGE "SCOP" S.A.

pépinieriste - paysagiste



☎ 75.60.53

résout vos problèmes d'environnement

- **CRÉATION DE JARDINS ET ESPACES LIBRES**
(garantie 1 an des plantations)
- **VENTE AU DÉTAIL DE TOUS VÉGÉTAUX**

8, Quai Léon-Sécher - La Morinière - 44400 REZÉ LÈS NANTES

PAUL GRANJOUAN S.A.C.O.

COLLECTE ET EVACUATION DES RESIDUS URBAINS

ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS

Rue des Abattoirs - NANTES - TEL : 75.68.48

LA COMMUNE ET SES EMPRUNTS

Pour réaliser les équipements dont elle a besoin, la commune dispose de moyens financiers limités.

Comme il serait injuste de faire supporter par une seule génération de contribuables le poids des grandes réalisations, les communes cherchent à négocier des emprunts amortissables sur une longue durée, mais il faut savoir que cet amortissement se traduit par la couverture, au moyen des impôts communaux, d'annuités dont le montant tient compte du taux d'intérêt pratiqué.

Jusqu'à des temps récents, les communes empruntaient à deux sources distinctes :

— les organismes du secteur dit public et parapublic (Caisse des Dépôts, Caisse d'Aide à l'équipement des collectivités locales, Caisses d'Épargne);

— les prêteurs privés (Banques, Compagnies d'assurances, etc...).

Près de ces derniers organismes, les communes ne sont autorisées à emprunter qu'à la condition que le taux d'intérêt ne dépasse pas un maximum fixé par le Gouvernement.

Or, comme les collectivités locales ne peuvent emprunter aux taux plus avantageux du secteur public que si le programme entrepris bénéficie d'une subvention d'Etat de plus en plus difficile à obtenir, les recours aux emprunts privés constituaient un financement apprécié quoique plus onéreux.

Hélas! la conjoncture s'est sensiblement aggravée depuis un an et demi.

D'une part, les taux des emprunts du secteur public n'ont cessé d'augmenter ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous :

TAUX INTERETS

CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS

A compter du 1-8-70 :

- 6 % pour les prêts de moins de 6 ans;
- 6,75 % pour les prêts de 7 à 12 ans;
- 7 % pour les prêts de 13 à 20 ans;
- 7,25 % pour les prêts de plus de 20 ans.

A. PINEAU

**FABRIQUE ET REFECTION
SOMMIERS ET MATELAS**

53, rue J.-B.-Vigier — Tél.: (40) 75.45.55
4 4 4 0 2 R E Z É

A compter du 16-7-73 :

- 6,50 pour les prêts de moins de 6 ans;
- 7,25 % pour les prêts de 7 à 12 ans;
- 7,50 % pour les prêts de 13 à 20 ans;
- 7,75 % pour les prêts de plus de 20 ans.

A compter du 1-1-74 :

- 6,75 pour les prêts de moins de 6 ans;
- 7,50 pour les prêts de 7 à 12 ans;
- 7,75 % pour les prêts de 13 à 20 ans;
- 8 % pour les prêts de plus de 20 ans.

A compter du 16-7-74 :

- 7 % pour les prêts de moins de 6 ans;
- 7,75 % pour les prêts de 7 à 12 ans;
- 8,25 % pour les prêts de 13 à 20 ans;
- 8,75 % pour les prêts de plus de 20 ans.

Au surplus, l'aide financière de l'Etat s'exerçant maintenant avec quelque parcimonie, la possibilité de négocier de tels emprunts s'est trouvée notablement réduite, ce qui a, en un premier temps, poussé les communes à se tourner plus résolument vers les prêteurs privés.

Là aussi les conditions des prêts autorisés pour les emprunts du secteur privé n'ont cessé de s'aggraver. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des taux d'intérêts pratiqués.

Malheureusement, les mesures d'encadrement du

crédit ont contraint ces prêteurs qui nous faisaient habituellement confiance, à nous refuser leur concours.

De cette façon, les communes sont placées devant une cruelle alternative :

— ou bien retarder leur programme d'investissement,

— ou bien pratiquer un sévère autofinancement grévant lourdement le budget communal et ayant les plus graves répercussions sur l'effort fiscal demandé à nos concitoyens.

Cette situation qui risque, si elle se prolonge, de condamner les communes à un dramatique sous-équipement, doit prendre fin rapidement.

Il est indispensable que les collectivités locales obtiennent de l'Etat des ressources financières adaptées aux besoins des populations dont elles ont la charge. Il est non moins indispensable qu'elles puissent recourir à des emprunts à long termes à taux réduit adaptés aux caractéristiques de leur mission.

Il faut le dire avec fermeté et œuvrer par tous les moyens dont nous disposons pour que soit desserré le carcan financier dans lequel les communes se trouvent enfermées.

Il y va de l'avenir de notre cité et de la satisfaction des besoins légitimes de nos concitoyens.

Année	Taux	Année	Taux
1970-71	19.01.70	8,75 %	
1972	1.04.72	8,25 %	
	29.06.72	8,05 %	
	1.08.72	8,00 %	
	31.08.72	8,00 %	
	29.09.72	8,00 %	
	30.10.72	8,00 %	
	1.12.72	8,05 %	
1973	29.12.72	8,05 %	
	7.02.73	8,40 %	
	28.02.73	8,45 %	
	28.02.73	8,45 %	
	28.03.73	8,70 %	
	2.05.73	8,80 %	
	29.05.73	8,85 %	
	6.07.73	8,95 %	
	1.08.73	9,15 %	
	2.09.73	9,40 %	
1974	2.10.73	9,50 %	
	2.11.73	9,60 %	
	3.12.73	9,60 %	
	2.01.74	9,70 %	
	13.02.74	10,50 %	
	13.02.74	10,50 %	
	26.02.74	10,30 %	
	27.03.74	10,30 %	
	2.05.74	10,30 %	
	22.05.74	10,80 %	
1974	30.07.74	11,45 %	
	2.09.74	11,50 %	
	31.10.74	11,35 %	

TOUT POUR LE JARDIN

GRAINES - PLANTS
OUTILLAGE

B. HAURY

25, rue Victor-Fortun — R E Z É — Tél. 75-48-78

SERVICE DEPANNAGE — COUVERTURE - CHAUFFAGE
— ENTRETIEN — - SANITAIRE

MARCEL GRIPPAY

80, rue Jean-Jaurès - PONT-ROUSSEAU - REZÉ-LÈS-NANTES

Entreprise fondée en 1888 Téléphone : 75-65-75

SANITAIRE
CHAUFFAGE
PRODUITS SIDERURGIQUES

huet & lanoë s.a.

Tél.: 75.43.66 et 75.69.95 (20 lignes groupées)

Rue de l'Île Macé - Z.I. de Rezé

IMPORTANTE
SALLE
D'EXPOSITION
LIVRAISONS A DOMICILE

Rue de la Platière - Z.I. de REZE

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS

Paul BRETON & Fils

58, rue Aristide-Briand

44 - REZÉ-LÈS-NANTES

Téléphone : 75-61-76

☆ ROUTES

☆ CANALISATIONS

☆ LOTISSEMENTS

☆ BORDURES

**ROUTE DES SORINIÈRES
REZE**

25 RUE ARISTIDE BRIAND - REZE

STYLE ET DECORATION

tous nos meubles sont vendus sous garantie

TEL. 75.66.95
LIGNES GROUPEES

AU MOBILIER NANTAIS Deux magasins à votre service

25, rue Aristide Briand
Route des Sorinières

Mesdemoiselles, mesdames, messieurs et chers clients. Rien ne sert d'aller ailleurs. Vous avez tout dans votre ville. De nombreux avantages vous y attendent. Conditions 6 mois sans frais. Prêt personnel jusqu'à 30.000 F.

**Style et Décoration
SUPER MEUBLE**

REZÉ

Téléphone: 75.66.95 (lignes groupées)



AUTOMOBILES

PEUGEOT

104
204
304
404
504

Automarché Occasion
Atelier mécanique
Tôlerie - Peinture
Pièces détachées

Ets BLAIN & Cie
Concessionnaire

102, rue Ernest-Sauvestre, 102
(Route des Sorinières)
Téléphone : (40) 75-42-49 et 75-41-34
44 - REZÉ-LÈS-NANTES

SPORT

BILAN DE L'ANNEE RELATIVEMENT POSITIF

Il est d'usage de mesurer au terme de l'année, le travail accompli et aussi de formuler de nouveaux projets d'avenir.

Faisons donc le point et dressons le bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire dans le cadre des travaux programmés.

Tout d'abord la plaine de jeux de la Robinière.

Ainsi que cela avait été prévu, l'éclairage du terrain a été très nettement amélioré et permet le déroulement de « nocturnes » entre Clubs Rezéens, indépendamment de plus grandes possibilités d'entraînement. Huit cent quarante-huit mètres de clôture ont été posés et sur les quatre courts initialement prévus, deux sont en service depuis plusieurs années, un autre a été aménagé dans le courant de 1974. Je déplore que le quatrième ne soit pas encore réalisé et je me félicite, cependant, d'avoir pu aider à la démocratisation de ce sport pour la plus grande joie de nombreux jeunes et moins jeunes Rezéens. Le stand de tir annoncé au Bulletin Municipal de 1971 n'a pas été créé bien que souhaité par plusieurs centaines de nos concitoyens qui s'imposent des déplacements longs et onéreux pour se rendre au Stand de la Jonelière.

En ce qui concerne la Trocardière, seul est prévu pour cette année, un terrain d'entraînement stabilisé. Espérons voir également la mise en chantier de la deuxième tranche comportant des courts de tennis, des vestiaires et des locaux administratifs.

La piscine remporte la faveur de très nombreux usagers, mais constitue une lourde charge financière (16,5 fr. par habitant). Par contre, et c'est là une belle satisfaction, tous les jeunes Rezéens qui le désirent ont appris ou apprennent à nager. Sur le plan scolaire, 2.000 jeunes dûment encadrés, fréquentent régulièrement cette piscine

et les cours de formation leurs sont dispensés gratuitement par des maîtres-nageurs qualifiés.

En face de cette même piscine et attenant au C.E.S., va être construit incessamment un gymnase très important et nous sommes en mesure d'annoncer qu'une subvention Jeunesse et Sports de l'ordre de 400.000 fr. est parvenue en Mairie il y a quelque temps.

La subvention d'Etat est accordée en fonction d'un gymnase de type B jugé suffisant pour les besoins scolaires. On peut regretter que l'Etat ne subventionne pas les équipements sportifs correspondant aux besoins extra scolaires, ce qui aurait sans doute permis une contribution du budget national plus substantielle dans le cas de cette halle de sports conçue pour répondre aux besoins de tous les sportifs de la commune.

Une autre importante réalisation doit être portée à l'actif de la Municipalité, il s'agit du Centre médico-sportif fonctionnant dans les locaux spécialement aménagés de la Carterie. A ce sujet, je me dois de rendre hommage au Service Technique de la Ville qui a réalisé cet aménagement en un temps record, durant la période de vacances et permettant ainsi l'ouverture le 16 OCTOBRE. Un premier bilan donne toute satisfaction quant à la fréquentation de ce Centre uniquement réservé aux sportifs adultes ou adolescents non scolaires.

Toutes ces réalisations sont évidemment génératrices de lourdes dépenses occasionnées par le gardiennage, l'entretien des pelouses par le Service des plantations, l'éclairage des stades et gymnase, le chauffage et aussi le matériel qu'il faut périodiquement renouveler.

Il reste, néanmoins, que ce qui a été fait dans l'immédiat, autorise un certain optimisme, n'en déplaise à quelques esprits chagrins.

J. HOCHARD,

EXTRAIT DE LA PRESSE LOCALE

RUBRIQUE SPORTS (Cross-country)

sous le titre : « La Loire-Atlantique a sacré un grand champion : BOURGINE (A.L.C.C.) », les journaux locaux « L'Éclair et Presse-Océan » ont rendu compte du déroulement du Cross-country départemental qui s'est déroulé au stade de La Robinière, le 5 janvier dernier.

L'éloge fait à la Municipalité par des journalistes

sportifs dont l'expérience autorise toutes les comparaisons se passe de commentaire.

Voilà comment nous sommes jugés, sans parti pris, vus de l'extérieur.

Ca fait tout de même plaisir.

Jean HOCHARD,

champion : BOURGINE

1.200 participants, 2.000 spectateurs,

réussite totale de l'A.S.B.R.

REZE. — Stade de La Robinière. — Jamais sans doute les très belles installations du stade de La Robinière, à Rezé, n'avaient connu une telle affluence de spectateurs, un dimanche après-midi.

C'était hier le championnat départemental de cross-country, organisé par l'A.S. Bouguenais-Rezé avec l'aide du comité de l'athlétisme. On savait que le club cher au président Moysan, à l'entraîneur Vincent et à leurs camarades soutenu par la Sportive Municipale de Rezé présentait une organisation impeccable et un parcours qui satisferait public et participants. Ce fut vrai et chacun se retira enchanté de cette fête de cross départemental. Après chaque arrivée, le président Veillon et M. Hochard, représentant M. Plancher, maire de Rezé, remettaient des récompenses aux lauréats de chaque épreuve.

Dès 14 heures, les benjamines s'élançaient à la conquête du premier titre à décerner. Ce fut Mlle Bilny de l'A.S.P.T.T. de Nantes qui l'obtint tandis que le jeune club du C.O. Don gagnait par équipes.

En minimes femmes, la puissante Mlle Loirat de l'A.S.B. Rezé prenait le meilleur au sprint sur Mlles Colin et Auzizeau du R.A.C. C'était une satisfaction pour les organisateurs. Par équipes, le R.A.C. classait deux équipes en tête.

Les masculins entraînaient après un lice avec les benjamins. Le jeune Riffier de Sainte-Luce confirma notre pronostic, mais par équipe le C.O. Don s'adjugeait une seconde victoire avec seulement 26 points sur 4 coureurs devant le C.O. Lucéen.

Les minimes garçons, Borveau (N.E.C.) fut le meilleur sur Gendre de l'A.S.B.R. et le N.E.C. connaissait son premier succès avec ses jeunes : 20 points contre 36 à l'E.S.N.A.C.

Son deuxième succès, le N.E.C. l'enregistrait avec les

cadets classant cinq coureurs dans les sept premiers. Eriau (N.E.C.) devança à la suite d'un sprint confus Viand de l'E.S.N.A.C. Le juge arbitraire dut intervenir et déclassa Gui-Chaoua du N.E.C. qui avait bousculé Viaud dans le sprint.

Les juniors hommes, Truchon du C.O. Don apporta beaucoup de plaisir à M. Lethu ainsi qu'à ses parents à Rezé. Il gagna sans être inquiété. Le N.E.C. enregistrait son troisième succès par équipes.

MICHEL BOURGINE (A.L.C.C.)

DEVANCE BOURBAN ET LEBORGNE

La course attendue, celle des seniors hommes, fut très limpide. Dès le coup de feu, Bourban, Leborgne et Lelièvre se portaient en tête. Le train était vif et bientôt Lelièvre dut céder. Les trois hommes de tête se détachaient nettement de leurs poursuivants. Le néo-senior Bourban allait-il damer le pion à ses aînés ? Tout se régla au sprint lancé de loin par Michel Bourguine avec sa volonté de vaincre. Bourban était 2°, Leborgne 3°. Là, l'E.S.N.A.C. domina la situation classant deux équipes en tête.

La soirée se termina par la course des cadettes et des juniors-seniors féminines. En cadettes, Mlle Debert, de Paimbœuf, confirma ses précédentes sorties devançant de 14" un autre excellent élément, Mlle Fronval, de l'A.S.B.R. L'A.C.B.B. Varades gagnait de peu par équipes devant le c.o.d.o.n. et le R.A.C. Nantes.

En juniors-seniors, Mlle Descognets (R.A.C.) courut de concert avec Mme Théard (R.A.C.) Au sprint, la junior devança sa camarade senior.

Dans ces deux catégories, grande domination du R.A.C. de Nantes. Ne terminons pas sans dire que le speaker M. Foucaut, vice-président de la Ligue de l'Atlantique, sut rendre agréable le déroulement des neuf épreuves de ces championnats.

E. BRISSET.



Une partie du peloton passe devant les courts de tennis de La Robinière.



Dans son envolée, l'équipe Junior passe dans les bois du terrain de rugby.

Parfumerie ————— Institut de Beauté • BRONZAGE
" Rive Gauche " — JOURNEE CONTINUE LE SAMEDI — TOUTES • EPILATION
 LES GRANDES • SOINS
 MARQUES

Carrefour de P^l ROUSSEAU 44 - REZE — Tél. : 75.46.24



360 m2 d'exposition

Notre magasin d'exposition occupe 360 m2. La gamme Renault y est présentée au grand complet. Vous pourrez y choisir votre prochaine voiture, en toute connaissance de cause. L'équipe de vente, dirigée par M. Henri Moyon vous guidera dans ce choix. Et vous fera essayer aussi longuement que vous le souhaitez le ou les modèles que vous voudrez connaître à fond, avant de vous décider. Chez Renault S.R.D.A. on vend volant en mains.

Efficacité

Renault S.R.D.A. a choisi l'efficacité. Cette « unité » qui vend plus de 2.000 voitures par an est aussi une unité de haute technicité, en prise directe avec les automobilistes de la S.R.D.A. pour leur assurer le service rapide et de grande

qualités qu'ils sont en droit d'exiger de la première marque française.

Tel est le vrai visage de Renault S.R.D.A. Quand vous passerez par la route des Sorinières à Rezé-les-Nantes et par la route de Clisson à Basse-Goulaine arrêtez-vous quelques instants à « Renault S.R.D.A. ». Venez faire la connaissance de notre équipe : elle a pour mission de transformer votre vie d'automobiliste.

8.000 pièces en stock

Grâce à son stock de plus de 8.000 pièces, toujours disponibles, notre magasin pièces de rechange répond à toutes les demandes sans vous faire perdre un temps précieux ou immobiliser votre voiture. Nous vous proposons également la fourniture et la pose de tous accessoires, du rétroviseur à l'auto-radio.

Tout ce qui concerne LA PHOTO

AMATEUR - INDUSTRIE - REPORTAGE
 PORTRAIT - PRISE DE SON
 IDENTITÉ INSTANTANÉE
 PHOTO COPIE MINUTE

MAURICE BAUD - Technicien

28, Place des Martyrs de la Résistance, REZÉ-LÈS-NANTES (T. : 75.40.55)

PROPOS DE RENTREE

la rentrée scolaire à REZE s'est donc effectuée comme dans l'ensemble du pays voilà plus de trois mois et il pourrait paraître superflu que nous en parlions encore. Néanmoins, nous souhaitons quand même le faire non pas pour jouer les éternels grincheux mais tout simplement pour tempérer un peu l'enthousiasme des milieux officiels, enthousiasme abondamment repris par la grande presse qui nous annonce chaque année une « rentrée sans histoire et sans problème » !...

Qu'en est-il au juste ? et est-ce à dire qu'il y a vraiment eu à REZE des histoires ou des problèmes ?

Un simple tableau pourra d'abord nous donner une idée plus précise de l'évolution de la population scolaire dans l'enseignement public à REZE :

	1974 - 1975		1973 - 1974		Comparaison	
	Elèves	Classes	Elèves	Classes	Elèves	Classes
primaire	2.747	107	2.926	113	- 179	- 6
C.E.I. Adaptation	142	12	136	11	- 6	- 1
Maternelles	1.735	46	1.649	44	+ 86	+ 2
Adaptation	12	1	10	2	+ 2	- 1
Secondaire	3.486	141	3.526	142	- 40	- 1

PREMIERE REMARQUE

On assiste dans notre Cité à une diminution des effectifs primaires. Doit-on en conclure qu'il s'agit ici à un « vieillissement » généralisé de la population rezéenne qui se traduirait par une baisse du nombre des élèves ?

Avant de répondre, passons à la deuxième remarque.

DEUXIEME REMARQUE : augmentation des effectifs en maternelle !...

Nos prévisions nous font estimer que le nombre des enfants fréquentant les maternelles augmentera encore l'an prochain.

Quelle conclusion tirer de ces deux éléments ? Tout

simplement que la représentation graphique de la fréquentation scolaire, notamment primaire, n'est en aucune sorte une ligne droite descendante mais plutôt une sinusoïde !... Il est en effet vraisemblablement qu'une augmentation sensible des élèves de maternelle se traduira dans un ou deux ans par une augmentation des effectifs du primaire. Rien que de très normal dans tout cela donc puisque la moyenne fera quand même état d'une progression.

Mais là où la chose prend quand même une certaine allure de gravité, c'est que l'on constate cette année la fermeture de 6 classes primaires ! Fermeture autoritaire et imposée par l'Académie en application de la fameuse « grille » est ainsi faite qu'il faudra beaucoup plus d'élèves en excès pour rouvrir une classe qu'il en fallu par défaut pour la fermer !...

Faut-il aussi préciser que cette diminution de 6 classes dans le primaire est le résultat de la fermeture de 7 classes et de l'ouverture d'une (Pont-Rousseau nord), et que, pour obtenir cette ouverture, il a fallu l'action conjuguée de la Municipalité et des Parents d'élèves de Pont-Rousseau nord car, en juin dernier, l'Académie n'envisageait absolument pas cette ouverture !...

On constate aussi qu'une de nos écoles les plus pénalisées est le groupe scolaire de Pont-Rousseau I et II, une des plus anciennes écoles de la Commune qui a perdu 2 classes en raison d'une baisse momentanée de ses effectifs et qui aura bien du mal à les retrouver malgré l'apport nouveau que constituera pour elle la nouvelle zone d'habitations des Trois-Moulins, et ceci en raison de l'application de la sacro-sainte « grille » !

Toutes ces applications pour montrer à nos concitoyens que la rentrée n'a pas été exempte de problèmes et que notre lutte pour l'amélioration de l'enseignement et la diminution des effectifs par classe doit être poursuivie et cela par l'action coordonnée de la Municipalité, des Enseignants et des Parents d'élèves. C'est ensemble que nous continuerons à œuvrer dans ce sens afin que nos enfants reçoivent l'enseignement de qualité que nous souhaitons leur voir donner.

S. CONCHAUDRON,
 Adjoint à l'Enseignement.

POUR TOUTES VOS CLOTURES
Ets L. VIVIER Bois Fer Ciment
 167, Av. M^e de Lattre de Tassigny
 LA BAULE Tél. 60.24.13

LE HERISSON
 ASSAINISSEMENT — DÉSINFECTION — ÉGOUTS
 DÉSODORISATION — DÉSINFECTISATION
 VIDE-ORDURES
 27, rue Jean-Mermoz, 44230 ST SÉBASTIEN SUR LOIRE
 Tél. : 75.57.01 — 75.41.27

CARRELAGES MATEUROP
 Sur présentation de cette publicité
 Remise 5 %
 93, Route de Clisson
 44120 SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE

COIFFURE DAMES KATELYNE
 Ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 19 h.
 entre 12 h. et 14 h. sur Rendez-vous
 3, Quai Marcel Bbissard 44400 REZÉ Tél. : 75.41.38

FEDERATION MONDIALE DES VILLES JUMEELES CITES-UNIES

La Ville de REZE, qui a conclu avec la Ville allemande de SAINT-WENDEL, un jumelage sous l'égide de la Fédération des Villes Jumelées-Cités-Unies, a décidé de diffuser largement, à la demande de la Fédération, la déclaration d'intention suivante :

La Ville de REZE-LES-NANTES :

considère les jumelages-coopération de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités-Unies (F.M.V.J.) comme un élément essentiel des relations entre citoyens des communes du monde, au service de la paix et du développement;

souligne que les jumelages ne doivent pas être conclus à n'importe quel prix et dans n'importe quel cadre. Ils doivent signifier une **ouverture** réelle permettant aux populations elles-mêmes de participer aux échanges. Ils doivent annoncer la fin de l'isolement de n'importe quel peuple, la libre circulation des personnes, des

idées et de l'information, un plus grand respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

estime qu'il est indispensable de rester inflexibles sur ces principes qui justifient l'existence de la F.M.V.J. et distinguent son action de tout autre;

— que, s'il est nécessaire pour apprendre à se connaître entre peuples de faire montre de la grande bonne volonté, il ne faut toutefois pas céder sur l'essentiel qui est de faire front à la violence, aux propagandes abusives, aux dénis de justice et à l'oppression qui nous menacent tous.

Enseignes... R. TESSIER

DÉCORATEUR

PANCARTES - CALICOTS - VOITURES PUBLICITAIRES
SCOTCH - RÉFLECTEURS

18, rue des Petites Ecuries 44000 NANTES
Téléphone 71.69.15 C.C.P. 349-386

Entreprise Générale d'Électricité Ets Gilbert MAINGUY S.A.

CAPITAL 1.500.000 F

138, rue de la Fontenelle
44 - VERTOU
Téléphone: 75.56.55 (lignes groupées)
B.P. 8

LIGNES AERIENNES B.T. ET H.T.
LIGNES TELEPHONIQUES
POTEAUX BOIS ET BETON ARME
CANALISATIONS SOUTERRAINES
POSTES DE TRANSFORMATION
ECLAIRAGE PUBLIC
EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET MAGASINS
INSTALLATIONS HABITATIONS ET IMMEUBLES
SERVICES DEPANNAGE ET ENTRETIEN
BUREAU D'ETUDES
CONSTRUCTEURS METALLIQUES

NÉGOCIANT TRADITIONNEL



SPÉCIALITÉ DE VINS FINS
MUSCADET DE CHOIX
VINS BLANCS ET ROUGES

MARCEL MARTIN

Successeur GENDRON


5, rue Théodore Brossaud, REZE - Tél. 75 68 68 (lignes groupées) - B. P. 8

Francis BLANDIN

Chauffage Sanitaire
Couverture
Zinguerie

Téléphone 75-55-65
10, Rue Roiné

TRETEMOUT - REZÉ



marine loisirs
présente le nantais 500 - Architecte Fr. Sergent

Long. hors tout	5 m 15	Pêche - Promenade	
Maitre bau	2 m	Couchettes	2
Lest	200 kg	Surf. de voiles	14 m ²
Poids	500 kg	Moteur fixe ou	
Tirant d'eau	0,70 m	h.-bord en puit	6 à 9 cv

5, rue Alsace-Lorraine - 44400 REZÉ

L' « AIDE » DE L'ETAT AUX COMMUNES

Quelques exemples

Alors que le sous-développement de notre Pays en équipements collectifs demeure une constante, l'Etat ne cesse de s'attribuer le mérite de quelques réalisations qui voient le jour çà et là. L'opération est d'autant plus éhontée que sa participation financière dans ces réalisations ne cesse de s'amenuiser ce qui contraint les collectivités locales telles les communes à supporter ce fardeau.

Quelques exemples pris sur REZE sont éloquentes à ce sujet.

CONCERTS JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE.

La Municipalité a récemment décidé de faire profiter les élèves du CM2 des écoles publiques des tournées organisées par les Jeunesses Musicales de FRANCE. Ainsi, plus de 600 élèves assisteront au cours de la présente année scolaire à 4 concerts de grande qualité et d'une réelle valeur pédagogique.

Mais une fois de plus, c'est la Commune qui, par l'intermédiaire de l'Office Municipal de la Culture, devra financer cette dépense de l'ordre de 5.000 fr. Pourtant, n'est-ce pas là encore une dépense d'enseignement ?

L'ENSEIGNEMENT DE LE NATATION.

A la piscine de La Trocardière — pour laquelle ne fut obtenue qu'une maigre subvention de l'Etat — les élèves de REZE peuvent s'adonner aux joies de la natation. Cependant, alors que la rémunération du personnel enseignant revient normalement à l'Etat, les maîtres-nageurs municipaux ont assuré l'enseignement de la natation aux élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles publiques primaires.

C'est une dépense de 20.000 fr. (soit approximativement 0,50 fr. par rezéen) qui a été prise en charge par la Ville en lieu et place de l'Etat.

IMPRIMERIE H. RICHET

-o- FAIRE-PART DE MARIAGE -o-
-o- CARTES DE VISITE -o- MENUS -o-



108, rue A. Briand Tél. 75-44-32 REZE

Sté PAPON - MESNIL

COUVERTURE - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE



5, rue Dos d'Ane
Tél. : 75.60.16 44400 NANTES



LA FUTURE HALLE DES SPORTS DE LA TROCARDIERE.

Cet important équipement sportif qui sera utilisé à la fois par les élèves du C.E.S. SALVADOR ALLENDE et les sociétés sportives locales, est de type C.O.S.E.C. (complexe omni-sport évolutif couvert). Ce type de construction, recommandé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports présente l'intérêt de comporter plusieurs salles (vaste gymnase, salles d'entraînement, etc...).

Le coût d'une telle construction est évidemment beaucoup plus élevé que celui d'un simple gymnase MAIS LA SUBVENTION D'ETAT N'EN EST PAS PLUS FORTE POUR AUTANT !

Ainsi, sur une dépense totale de l'ordre de 2.800.000 fr., la Commune ne devrait recevoir qu'une subvention de 40.000 fr. ! soit une recette inférieure à la T.V.A. que l'Etat prélèvera sur l'opération.

UNE SITUATION QUI NE PEUT PLUS DURER.

On s'aperçoit une fois de plus que la répartition des charges entre l'Etat et les Communes se fait dans des proportions qui rappellent la composition du pâté d'alouette (dont l'histoire dit qu'il comprenait alouette et cheval) : une alouette de l'Etat, un cheval de la Commune.

Il faut comprendre que cette situation ne saurait durer plus longtemps et que la solution qui consiste à demander au contribuable local ce que l'Etat refuse ne peut être acceptée par une Municipalité de Gauche.

Michel JORAND,
Adjoint à l'Enseignement
et la culture.

- vente - réparations automobiles

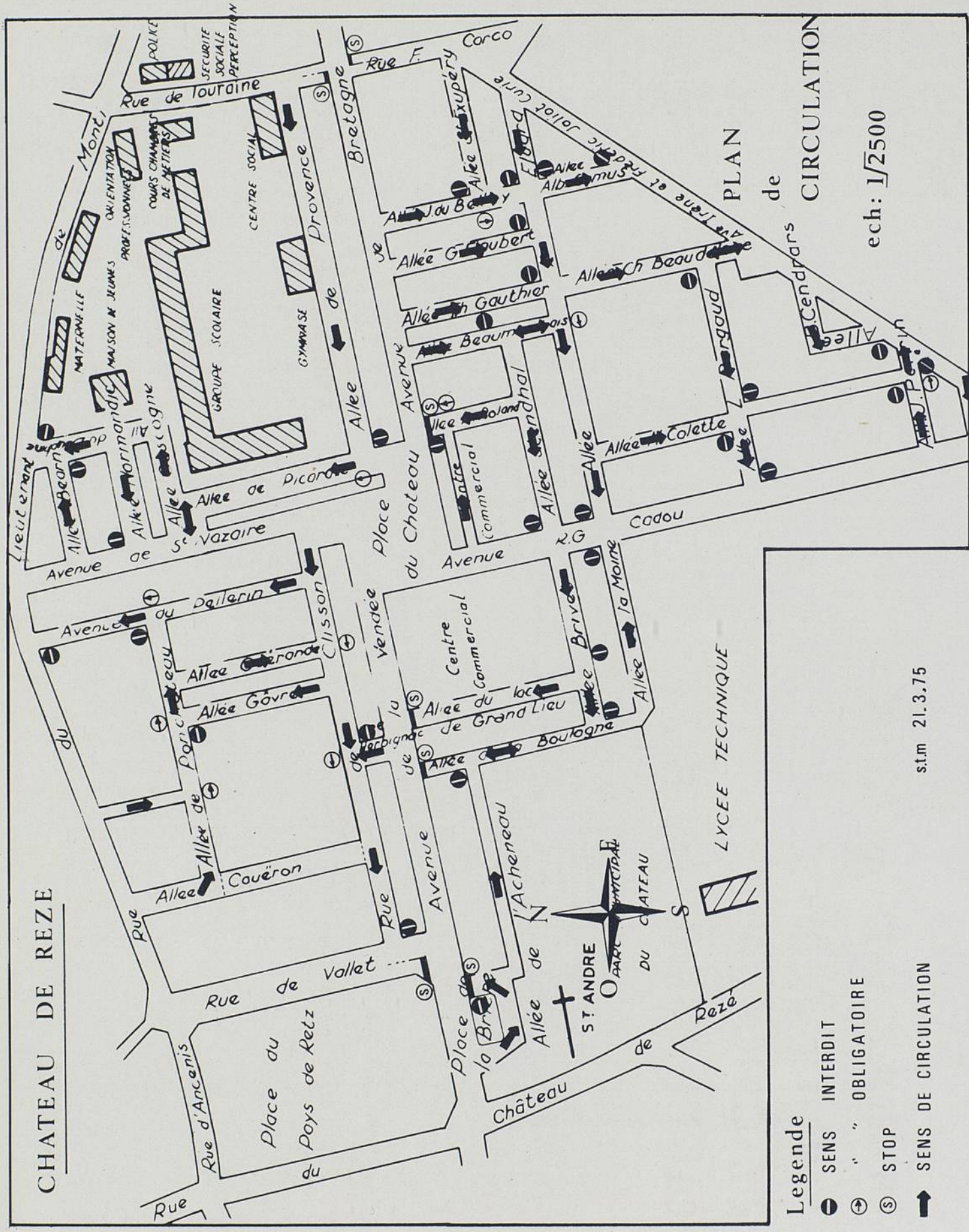
E. RABILLER GARAGISTE

1, rue des Jardins (Le Chêne-Creux) - 44 - REZÉ
Tél. 75-94-21

EXPORTATION Pommes de terre
IMPORTATION Légumes secs
Primeurs

Gilbert GUILBAUD

70, rue Ernest-Sauvestre - REZE-les-NANTES
Tél. 75.67.14 et 75.74.24
MIN Nantes - Tél. 73.71.60 et 71.02.21
Fournisseur de collectivités et de cantines.



DONNEZ VOTRE AVIS SUR LE PLAN DE CIRCULATION DU CHATEAU DE REZE

Les élus municipaux et les services de la Ville ont été amenés à prendre, par le passé, pour le Château de REZE, des mesures qui se sont vite révélées insuffisantes et inefficaces dans le domaine de la circulation.

L'année passée, un plan (voir ci-contre) visant à l'amélioration de la circulation dans le secteur a été mis au point.

Avant qu'il ne soit définitivement adopté, nous avons jugé indispensable de le soumettre à l'appréciation des usagers.

Que ceux-ci nous apportent donc critiques et suggestions en nous écrivant. C'est ce que nous souhaitons très vivement.

J. VINCE,

Adjoint à l'Urbanisme
et à la circulation.

B. LECLAIR

Caveaux tous travaux de cimetière
Granits français et étrangers
et simili

38, rue F. Thomazeau

44 - REZE - Tél. 75-66-97

FLEURS NATURELLES
ET ARTIFICIELLES
GERBES
ET COURONNES

AUTO - ÉCOLE

L. DUPE

Centre Commercial du Château
REZE-LES-NANTES
Téléphone : 75-40-36



Cours de Code par projection
Tests audiovisuels

A votre service pour vos Produits d'entretien
Brosserie - Peinture - Plastique

DANBEL

MAGASIN DE GROS : 9, rue du Pin
Tél. : 74-77-20

Charpente - Menuiserie
Mme Roger BOUCHEREAU

21, rue Théodore-Patry - 44 - REZE
Téléphone : 75-61-37

DROGUERIE DES 3 MOULINS

PEINTURE - VITRERIE

PAPIERS PEINTS

M. BILLY G. Artisan Peintre

120, rue A. Briand

Tél. 75-42-66 REZE



LA PATENTE : UN IMPOT TRES IMPOPULAIRE

La patente était assise sur trois éléments considérés comme les indices de la capacité contributive de l'entreprise.

Il s'agissait :

- de la valeur locative des locaux et des équipements utilisés,
- un montant variable en fonction du nombre de salariés,
- une somme forfaitaire jouant un rôle d'ajustement.

Afin d'assurer une certaine cohérence, ces divers éléments étaient affectés d'un coefficient différent d'une profession à l'autre, et dont l'ensemble formait un « tarif des patentes » à 1.650 rubriques.

Trois griefs principaux étaient formulés à l'encontre de la patente : on l'accusait d'être un impôt archaïque, un impôt injuste, un impôt inégalement réparti.

• UN IMPOT ARCHAÏQUE

Les valeurs locatives retenues pour le calcul de l'impôt n'étaient bien sûr, pas les valeurs actuelles mais les prix auxquels les locaux ou les équipements auraient été susceptibles d'être loués en 1948.

Le tarif des patentes avait pour objectif de moduler les trois éléments de la patente de façon que son poids moyen soit relativement constant d'un secteur à l'autre de l'économie. Son principal défaut était d'avoir été constitué entre 1938 et 1944, ce qui rendait la mise à jour délicate. Il n'avait pu ainsi prendre réellement en compte la baisse de rentabilité du petit commerce et de l'artisanat rural au cours de ces dernières années. Le législateur avait dû ainsi réduire forfaitairement de 15 %; puis de 20 % en 1974 les bases d'impositions des détaillants et artisans employant moins de 3 salariés.

La Coiffezie

HOMMES
DAMES

J. Mainquet
Tél. 75.09.42
44400 REZÉ

60, rue Lieutenant de Monti
Vendredi et Samedi journée continue 8 h. 30 à 19 h.
Toutes Coupes, Longues, Jeunes et Soignées

• UN IMPOT INJUSTE

La base de la patente ne dépendait pas de la rentabilité propre à chaque entreprise mais de la rentabilité moyenne des entreprises de la même branche employant le même effectif et utilisant des installations d'importance comparable.

Ainsi, un commerçant pouvait voir ses affaires périlcliter tout en continuant à payer le même montant de patente puisqu'il continuait à mettre en œuvre les mêmes moyens. En revanche, bien sûr, les collectivités locales disposaient de ressources stables.

• UN IMPOT INEGALEMENT REPARTI

Les disparités considérables des niveaux d'imposition selon les communes expliquent en grande partie l'impopularité de la patente. Ainsi le taux de l'impôt variant

- de 1 à 3,7 pour les départements,
- de 1 à 30 pour les communes.

Ce bref rappel permet de mieux saisir les aspects nouveaux de la taxe professionnelle.

Naudin Bernard
RAYON SPECIAL ORTHOPEDIQUE **Chausseur**
par spécialiste

les grandes marques françaises
dépositaire des Chaussures « BALLY »
et « BALLY SUISSE »

élégance - confort - distinction


18, rue de la Commune (ex rue Thiers) REZE — Tél. 75.69.64

BOIS - PANNEAUX - PRÉFABRIQUÉS
Ets BERGÈRE
Zone Industrielle de CHEVIRÉ
Télex 70520 Tél. : 75.60.00 44340 BOUGUENAI

STOP AUTO - ÉCOLE
j. chambaud
Cours de Code par projection - Prend à domicile
1, rue Aimos -- REZÉ - 44 - Tél. : 75-55-17

DROGUERIE
PARFUMERIE - CADEAUX
QUINCAILLERIE
32, RUE VICTOR-FORTUN
Telephone 75-65-67 REZE

Entreprise BORNE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
DÉCORATION D'APPARTEMENTS
Revêtements de Sols - Spécialité Bâtiments



L'ASSIETTE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le 1^{er} janvier 1975 la patente aura cessé d'exister au profit de « la taxe professionnelle » due, comme l'actuelle patente, par l'ensemble des personnes qui exercent une profession industrielle, commerciale ou libérale (les exonérations existant en matière de patente sont maintenues) et perçue au profit des mêmes bénéficiaires, districts, etc.). La base de la taxe professionnelle est constituée par LE MONTANT CUMULE DES SALAIRES, DES BÉNÉFICES, DES VALEURS LOCATIVES.

● LA MASSE SALARIALE ne sera prise en compte que pour 50 % dans le calcul de la taxe.

Cette pondération aboutit à une structure des bases de la taxe dans laquelle la masse salariale représente 46 % de ces bases, les valeurs locatives 22 %, les bénéfices nets 32 %.

● LE BÉNÉFICE compris dans les bases de la taxe sera en principe celui retenu pour l'établissement de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Afin de traiter de manière homogène les entreprises constituées sous forme de société et les entreprises individuelles, les salaires des dirigeants de sociétés seront assimilés à des bénéfices.

● L'ENSEMBLE DES MOYENS DE PRODUCTION OU D'EXPLOITATION MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTREPRISE seront pris en compte. La valeur locative des immobilisations pourra être ainsi directement déterminée à partir du bilan.

S'agissant d'un impôt dont les bases ne sont plus que partiellement indiciaires, un problème de localisation des bases des entreprises à établissements multiples se pose.

Les bases non susceptibles d'être localisées seront reportées entre les différents établissements au prorata des bases d'imposition retenues l'année précédente pour chacun d'eux (art. 13).

LA TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

A partir de 1976, les collectivités locales pourront fixer directement le taux de la taxe professionnelle (art. 17) et ce indépendamment de celui des trois autres impôts locaux, elle cessera donc d'être un impôt de répartition. Cette fixation devra cependant respecter deux contraintes.

— Afin d'éviter que cette possibilité de choix ouverte aux Municipalités et aux Conseils généraux ne se traduise par des à-coups trop sensibles pour les contribuables, le taux ne pourra varier dans un sens ou dans un autre de plus d'1/5^e chaque année.

— Afin de réduire les disparités de taux entre contribuables le taux fixe ne pourra dépasser le double de la moyenne nationale constatée en 1975, ni être inférieur à la moitié de cette moyenne. Celle-ci sera calculée de manière distincte pour les communes et

pour les départements. Toutefois, les collectivités locales dont le taux se trouverait en dehors de ces limites en 1975, auront 4 ans pour s'y conformer.

Dans cette même optique de redistribution de certaines ressources dues à la présence sur le territoire d'une commune d'un établissement d'importance exceptionnelle, le projet met en place un système de péréquation. En effet, lorsque le montant des bases d'imposition à la taxe professionnelle dans une commune, rapportée à sa population, excède le double de la moyenne nationale constatée l'année précédente, le produit communal correspondant à cet excédent est reversé à un fonds départemental de la taxe professionnelle. Les sommes ainsi recueillies seront employées par le Conseil Général au profit des communes les plus défavorisées du département.

Ce versement s'effectuera à compter de 1976. A titre transitoire, il sera atténué des 3/4 pour cette première année, de la moitié pour 1977, et du quart pour 1978. Il n'atteindra son plein effet qu'en 1979.

Afin d'uniformiser, au niveau européen les systèmes d'aide régionale, il a été décidé de remplacer le système d'exonération de la patente par un mécanisme de crédit d'impôt à valoir sur la taxe professionnelle, cette substitution interviendra à une date qui sera fixée par décret.

Ce nouveau régime de fixation directe des taux de la taxe professionnelle ne pourra s'appliquer dès 1975 dans la mesure où, les sociétés ayant jusqu'au 30 avril pour déposer leurs déclarations de résultats, les bases du nouvel impôt ne seront pas disponibles au début de 1975. Aussi le dispositif mis en œuvre en 1974 pour les quatre contributions et consistant à voter un produit et non des taux EST-IL PUREMENT ET SIMPLEMENT RECONDUIT POUR 1975.

La conjonction de la loi du 31 décembre 1971 et de ce projet de loi aboutit donc à une autonomie pratiquement complète de la taxe professionnelle par rapport aux trois autres taxes (les deux taxes foncières et la taxe d'habitation). En 1976, il y aura donc deux régimes différents : d'un côté, la taxe professionnelle fixée relativement librement par les communes, d'un autre côté les trois autres impôts locaux établis à des taux différents mais qui présenteront la caractéristique commune d'être déterminés d'après les valeurs locatives mobilières. L'aboutissement logique de ces réformes sera donc d'unifier les taux applicables à ces trois taxes.

Pour y parvenir il a été prévu de maintenir le système des « principaux fictifs » jusqu'en 1978, puis de les supprimer en cinq ans. Ce ne serait donc qu'en 1982 que les collectivités locales pourront soit fixer un taux unique, pour les quatre impôts, soit des taux différents.

Documentation « Communes de France ».

TRIPES — GRAS-DOUBLE — ABATS

Société NANTAISE de TRIPERIE

Siège Social : ABATTOIRS de NANTES

BEAUTÉ - SANTÉ

L. RIVIÈRE - Herboriste
50, rue Alsace-Lorraine 44400 REZÉ Tél. : 75.58.59
Toute la Parfumerie — Toute l'Herboristerie — Diététique
Gaines — Articles puériculture — Hygiène
Articles pour Cadeaux — Soins de Beauté

QUI DECIDE QUOI ?

Certains de nos concitoyens s'étonnent, avec juste raison, de la lenteur de la mise en application d'une décision prise.

Comment se fait-il par exemple qu'il faille attendre plusieurs années pour qu'une école soit construite ?

Comment se fait-il par exemple qu'il faille attendre plusieurs années pour qu'un réseau d'assainissement soit mis en place ?

Comment se fait-il qu'il faille attendre plusieurs années pour voir se construire une route dont le tracé est programmé depuis plusieurs décennies ?

Le journal « Le Monde », dans son numéro du 25 juin 1974, publie un article intitulé : « La décision en miettes ». Nous pensons qu'il est bon que chacun connaisse le pourquoi de ces lenteurs en prenant connaissance des 24 opérations « nécessaires » pour construire un C.E.S.

J. FLOCH.

LA DECISION EN MIETTES

Vingt-quatre opérations,

quatorze co-éditeurs pour construire un C.E.S.

Construire un collège d'enseignement secondaire (C.E.S.) est un acte modeste (1 à 5 millions de francs) et banal (plusieurs centaines par an). Alors même qu'il se situe dans le cadre de crédits votés, il fait l'objet d'une procédure en vingt-quatre étapes qu'on peut résumer comme suit :

1) L'année N-2, l'inspecteur d'Académie (A) adresse au recteur (B) les projets de fiches descriptives.

2) Le recteur recueille l'avis de la Commission académique de la carte scolaire (C).

3) Le recteur établit le projet de programme pluriannuel, avec classement par ordre de priorité.

4) Le préfet de région (D) consulte la Conférence administrative régionale (E) pour avis.

5) Le Ministère de l'Education nationale (F) reçoit le programme pour approbation.

6) Le recteur des programmes pédagogiques (G) approuve les fiches d'organisation de l'établissement, ou fiches descriptives d'opérations (au plus tard avril N-1).

7) Choix du terrain par la collectivité locale (H), visite des lieux par (A) et le directeur départemental de l'équipement (I) et agrément du terrain par le préfet de département (J).

8) Programme technique de construction par (A) et (I) sur la base des éléments précédents (au plus tard septembre N-1).

9) La collectivité locale décide de la maîtrise d'ouvrage (Etat ou architecte) et précise son engagement financier.

10) Le préfet de département approuve le programme technique et transmet la fiche de situation financière de la collectivité locale.

11) L'architecte (K), habituellement parisien, désigné par l'Administration, établit les avant-projets.

12) Consultation de la Commission départementale des opérations immobilières et de l'architecture (L).

13) Approbation par le préfet de département de l'avant-projet définitif.

14) Visa par le contrôle financier local (M) du projet de convention entre l'Etat et la collectivité locale; puis signature de la convention.

15) La D.D.E. (1) détermine la valeur du marché.

16) Le volume des autorisations de programme nécessaires est évalué et communiqué au Préfet de région.

17) Les délégations globales sont accordées au Préfet de région par les ministres de l'Education nationale (F) et des Finances (N).

18) Subdélégation au Préfet de département et visa du trésorier-payeur général (M).

19) Proposition d'arrêté de financement établie par l'inspecteur d'académie (A).

20) Le dossier dans tous ses détails de toutes sortes, y compris techniques, est soumis au visa du contrôle financier local (M).

21) Le Préfet de département signe l'arrêté de financement.

22) Signature par (1) des marchés et ordres de services.

Début des travaux.

23) Contrôle de l'exécution des travaux, et remise des bâtiments par (1). (Notons qu'il est juge et partie).

24) Tout au long de la procédure, compte rendu périodique par (A) au ministère de l'Education nationale, au Préfet de région et au rectorat.

Il s'agit là d'une description simplifiée d'un circuit de décision relativement simple et banal. Pourtant, les vingt-deux opérations précédant les travaux occupent deux ans, soit quatre fois le délai de construction. Elles mettent en jeu les quatorze instances citées de (A) à (N), dont chacune défend son « territoire » avec bonne conscience, sans considération des retards apportés à l'ensemble. Pour une construction moins banale, telle qu'un Centre hospitalier universitaire, il faut cinquante instances et cent opérations sur huit ans. Pour une construction exceptionnelle comme La Villette, cent instances distinctes ont parcouru deux cents opérations étalées sur dix à quinze ans.

C'est la « décision en miettes », sans décideur ni responsable, donc sans contrôle de l'usager ni contrôle politique.

« Le Monde », 25-6-74.

DES PROMESSES... GRATUITES

Mme LE SUR, Secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement pré-élémentaire a dernièrement lancé une information qui a fait l'effet d'une bombe dans les milieux scolaires : l'ouverture prochaine des écoles maternelles de 7 h. 30 à 19 h.

Toutefois, l'intérêt qu'a suscité cette proposition chez certains parents dont le lieu de travail est très éloigné du domicile fut vite tempéré par l'annonce que cette mesure ne serait appliquée, au mieux, qu'à la rentrée prochaine.

On comprend fort bien que Mme la Secrétaire d'Etat n'ait pu résister au désir d'annoncer ce projet d'innovation

même avec un an d'avance : la mode est au « changement ».

Néanmoins, certains esprits chagrins s'étonnèrent que rien n'ait été prévu dans le budget de l'Education pour financer les dépenses (considérables, en rémunération de personnel, notamment) qu'entraînerait cette initiative.

Selon certaines informations, le Gouvernement envisage de « confier » cette charge... aux Collectivités Locales.

Gracieusement, bien sûr.

Michel MORAND.

TOUS MATÉRIAUX de CONSTRUCTION

FABRIQUE D'AGGLOMÉRÉS - ARMATURES

AMIANTE - CIMENT - FER A BETON - PREFABRIQUES - TUYAUX CIMENT

FAIENCE - PRODUITS TERRE CUITE - PLANCHERS P.P.B. - ONDULINE

PARQUETS MOSAIQUE COLLES - GRILLES ET TUBES «NICOLL» - ETC ...

S.R.M.A.

AVENUE DE-LATRE-DE-TASSIGNY -- R E Z É

TÉL. : 75-46-23
LIGNES GROUPEES

SPECIALISTE DE L'ELECTRO-MENAGER

MÉNAGE -- CADEAUX

Ets CHEVALIER
et Cie S.A.

Listes de
Mariages



ARTHUR MARTIN

QUINCAILLERIE GENERALE

ARTHUR MARTIN

vous en offre plus

93, rue Jean-Jaurès 75.69.10

REZE-LES-NANTES Téléphone: 75.70.87

POUR TOUS VOS RISQUES

— AUTOMOBILE

— INCENDIE - VOL

— DÉGATS EAUX

— BRIS DE GLACES

— MULTIRISQUES

— RESPONSABILITÉ CIVILE

— BATEAUX DE PLAISANCE

— ACCIDENTS CORPORELS

— VIE



UNE GARANTIE SUR MESURE

WINTERTHUR

sociétés suisses d'assurances

DELEGATION DE NANTES : 13, rue Scribe - NANTES

Ancien cabinet DAUBIER Tél. 71.36.43 et 73.08.45

CHARBONS — FUEL — FER
Maison CHAMPENOIS

2, rue de l'Île Macé, et 2, rue des Chevaliers 44400 REZÉ
9, rue Racine - 44000 NANTES

Adresse Postale : B. P. 163 — 44006 NANTES Cedex
Tél. : 75.85.85 Téléx N° 53753 Champ Rezé

ASPECTS DE L'HISTOIRE DE REZE

Vous avez pu voir dans la presse des articles consacrés aux fouilles entreprises par le groupe archéologique de la Fédération des Amicales Laïques au site de Saint-Lupien.

La Municipalité de Rezé a décidé d'acheter des parcelles de terrain afin de permettre aux archéologues nantais sous le contrôle du Ministère des Affaires Culturelles et avec son appui d'entreprendre des recherches sur l'origine de Rezé et de retrouver si possible les vestiges de l'ancienne ville de Ratiat.

Il est en effet important que les Rezéens de souche ou les nouveaux Rezéens prennent conscience de leur histoire car ils s'apercevront ainsi qu'une ville n'est pas faite seulement de voies, d'habitations, d'écoles, de commerces, d'industries, mais que tout cela résulte du travail des hommes qui se sont succédés sur son territoire et que l'aspect actuel de la ville n'est que la suite des efforts entrepris par nos lointains prédécesseurs.


Nous publions dans cette rubrique quelques aspects de l'histoire de Rezé :

Rezé est la plus ancienne ville du département dont l'emplacement soit connu avec certitude. Ni Corbilon, ni Condevincum, ni Brivates-Portus ni Portus-Secor n'ont laissé de traces et, longtemps encore, nous en avons la crainte, on discutera sans s'étendre sur leur emplacement. Le bourg de Rezé recouvre les ruines de Ratiatum, capitale d'un pagus gaulois et la seconde ville de la nation Pictonne. Le pagus de Ratiat est devenu le pays de Retz. Les Pictons avaient pour première ville Limonum ou Poitiers; ils occupaient jusqu'à l'Océan, l'espace compris entre la Loire et les Santons, riverains de la Gironde et ils étaient séparés des Nantais par la Loire.

REZE A L'EPOQUE ROMAINE

Au sujet de la guerre contre les Vénètes, César ayant fait construire des vaisseaux chez ses alliés des rives de la Loire et Brutus ayant eu à son service les navires des Pictons, on peut affirmer, sans témérité, que le port de Ratiat, allié des romains, avait encouru à la formation de la flotte romaine, que les navires des Pictons étaient du Pays de Ratiat, et que ses marins avaient assisté Brutus dans la bataille navale où l'amiral romain anéantit les flottes des Vénètes et de leurs alliés de la Manche.

La légende sur le lac de Grand-Lieu, à Saint-Philbert, raconte que Nantes s'étendait, au temps de César, sur la rive gauche de la Loire jusqu'à Rezé et que le conquérant romain, après avoir vaincu les Vénètes, voulant punir les



GEORGINE

**COIFFURE DAMES
POSTICHES PERRUQUES**

4, place Roger Salengro- Tél: 75.40.81

nantais de l'appui qu'ils leur avaient donné, prit leur ville et en rasa la partie située au sud du fleuve, d'où serait venu à cette partie le nom de Rezé. Mais ce n'est là qu'une audacieuse légende. Nantes ne s'étendait point au sud du fleuve qui appartenant aux Pictons et les habitants de Rezé étaient les alliés des Romains dans la guerre contre les Vénètes.

La situation de Ratiat nous a été donnée par Ptolémée; qui vivait au second siècle de l'ère chrétienne. Ses indications en longitude et latitude placent cette ville entre la Loire et la baie de Bourgneuf, près du fleuve; Grégoire de Tours savait que le vicus de Ratiat était près de la Cité des Namnètes, sur la rive gauche du fleuve et qu'on y voyait le tombeau de Saint Lupien; enfin, l'abbé Hermentaire indique le port de Ratiat au bord de la Loire, à 18 km de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

SAINT-LUPIEN

Saint Lupien y naquit vers 340. La chapelle Saint-Lupien, près du bourg de Rezé, marque l'emplacement de son tombeau; elle est placée dans un lieu bas, souvent envahi par les inondations. Le prieuré remonte aux premiers temps du christianisme et dépendit plus tard de l'abbaye de Geneston. Quelques évêques de Poitiers ont porté le nom d'évêques de Ratiat et ont dû séjourner dans cette seconde ville. On y frappait des monnaies sous les Mérovingiens.

REZE DECHIREE PAR LES GUERRES

L'abbé Hermentaire écrivait au IX^e siècle dans le temps où Charles le Chauve avait confié le comté nantais à Renaud, comte de Poitiers, chef des Pays de Tiffauges sur la haute Sèvre de Mauves au levant de la Divate, d'Herbauges entre la Divate et la mer. Rezé dépendait alors d'Herbauges. A la tête des Poitevins-Nantais, et après un premier avantage sur les Bretons aux bords de la Vilaine (843), Renaud avait été surpris par eux à Blain où il perdit la bataille et la vie. Le comté nantais était passé aux mains de Lambert II; Rezé avait suivi le sort de Nantes quelques années de lutte entre les Français et les Bretons, Charles le Chauve avait abandonné les deux rives de la Loire à Erispoé, roi de Bretagne (851).



samarch
DEPANNAGE HABITATION

75.56.54

rue du Seil Z. I.
44400 REZE

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
Tél. : 75-56-54

e^{ts} J. Martin


REZE REUNIE AU COMTE NANTAIS, ET A LA BRETAGNE

Cependant, jusqu'à Alain Barte-Torte (938), ces deux rives avaient été exposées à des guerres continuelles entre les Normands, les Bretons, les Poitevins, les Français, et ce n'est qu'en 939 que Rezé fut réunie au comté nantais et à la Bretagne avec le pays de Retz. Depuis lors, le pays de Retz suivit le sort du comté.

En 1132, Rezé était une paroisse. L'abbaye de Geneston, fondée en 1148, reçut à son début, le prieuré de SAINT% Lupien et de nombreux dons de Rezé au XII^e et au XIII^e siècles. En 1225, elle jouissait d'une rente de 17 deniers sur la Saulzaie de Saint-Lupien. La seigneurie de Rezé fut une juveigneurie des comtes de Nantes. En 1146, elle était à Roland de Rézé et elle resta aux mains des descendants jusqu'en 1453. Ce Roland fut témoin, en 1149, d'une donation faite par le comte de Nantes, Noël, en faveur du monastère des Couëts. En 1294, le seigneur devait au duc un chevalier d'Ost pour son fief de Rezay.

Au XV^e siècle, les habitants de Rezé payaient au duc un droit de billot de 1/10 sur les vins vendus en détail et ils étaient appelés à la garde du Château de Pirmil. Le seigneur de Rezé servait, en 1476, dans l'armée française, à la suite de Rohan. En 1511, les pêcheurs, obligés de quitter la Fosse de Nantes allèrent s'établir en partie dans l'île des Chevaliers. Mercœur avait en 1588, une garnison à Rezé et à Pont-Rousseau. En 1616, Bouguenais et Rezé étaient occupés par les troupes du roi pendant des troubles suscités par les seigneurs; ces troupes quittèrent la diocèse à la paix.

La paroisse avait de nombreuses juridictions; celle de Rezé avait ses fourches patibulaires sur le bord de la route de La Rochelle, au-delà de Saint-Paul.



COMBUSTIBLES
Pierre RENAUDINEAU et fils
Tél. 75.64.40

38 et 40, rue Jean-Jaurès — 44400 REZE
TRANSPORTS DE TOUS MATÉRIAUX
DÉMÉNAGEMENTS

CONFECTION
LINGERIE
SOUS-VÊTEMENTS
CHEMISERIE
BAMBIN

CELAMOD
15, RUE A. BRIAND. REZE

Belle collection de pulls et polos
TOUT POUR LES JEUNES ET LES MOINS JEUNES

RAYON CADEAUX

VAISSELLE
NAPPES
BIJOUX
GADGETS
MERCERIE

Toutes vos ASSURANCES

Incendie - Accidents
— Vie - Retraite —
Caravanes - Bateaux

GRUPE ANCIENNE MUTUELLE

La Ville de REZE est assurée au CABINET DELAUNAY

REZE ERIGEE EN COMTE EN FAVEUR D'YVES DE MONTI

En 1672, la seigneurie de Rézé fut réunie à celle de la Chalonnaire, puis érigée en comté en faveur de Yves de Monti, son possesseur depuis 1652. Les Monti étaient une riche famille d'origine italienne venus en France dans le sillage de Médicis mais, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, la population était tombée à quelques milliers d'âmes (environ 3.000) alors que Nantes avait rapidement atteint le chiffre de 40.000 habitants. Le courant était devenu irréversible après la création de grandes voies de communications. La ligne des ponts sur les îles passait à l'est du bourg de Rezé et le faubourg de Pont-Rousseau qui se construisait le long de cette voie de pénétration vécut davantage sous l'influence nantaise que sur celle de la paroisse de Rezé-Bourg.

La mouvance des îles de Trentemoult et des Chevaliers appartenait au roi: en 1678, le comte de Rezé ayant tenté de recevoir les rentes dues par les propriétaires de ces îles, fut, pour cette raison, débouté de ses prétentions.

Les habitants de Trentemoult, de Northouse et des Chevaliers payaient une taxe de francs-fiefs dont ils demandèrent à être déchargés quelques années avant la Révolution.

Les nouveaux mariés de Rezé dépendant du fief de la Maillardière s'acquittaient du droit de quintaine en donnant au seigneur un jambon de Mayence, une pièce de bœuf d'un pied carré, un jallon ou trois pots de vin, et une miche et demis de pain blanc.

Le pont de Pont-Rousseau, construit en 1777-78 et formé de 7 travées en bois reposant sur des palées et des culées, fut remplacé, en 1839, par le pont actuel, formé de trois arches en maçonnerie.

Documentation réunie par J. FLOCH.

Cabinet DELAUNAY

6, Place de la Monnaie

44400 NANTES — Tél.: 71.68.45
et 73.25.62

PISCINE MUNICIPALE

Le maître-nageur — Son rôle — Est-ce aussi un emploi féminin ?

On sait que pour exercer la profession de maître-nageur, il faut être titulaire du Brevet d'Etat de maître-nageur-sauveteur.

Nous ne pouvons entrer, dans le cadre de cet article, dans le détail de la préparation au diplôme d'Etat. La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pourra fournir les renseignements utiles à toutes les personnes qui seraient tentées par cette formation.

Trop souvent hélas ! les jeunes s'intéressent à l'obtention du diplôme uniquement parce qu'ils pensent aux bénéfices qu'ils peuvent tirer des leçons de natation dans des clubs de plage, pendant la période estivale. Cet intérêt est appelé à décroître progressivement puisque les villes d'une certaine importance sont toutes appelées à avoir des piscines couvertes, accessibles toute la journée et que leur premier souci est, dès que l'équipement est en place, de favoriser l'apprentissage de la natation aux enfants des écoles primaires.

Ainsi, dans quelques années, la leçon de natation donnée au club de plage n'intéressera plus que quelques rares familles qui voudront faire apprendre à nager à leurs enfants avant l'âge admis pour l'apprentissage scolaire. Ceux qui auront appris à l'école ne seront intéressés que par un perfectionnement réclamant, chez l'enseignant, une formation supérieure à celle du maître-nageur-sauveteur seulement titulaire du brevet d'Etat.

En revanche la multiplication des piscines municipales aboutira à multiplier les emplois de maîtres-nageurs. Les personnes devant occuper ces emplois seront chargées, selon les horaires, soit de la surveillance des bassins, soit de l'enseignement de la natation aux scolaires ou aux personnes, quel que soit leur âge, qui voudront apprendre à nager.

On peut ajouter également que la responsabilité du maître-nageur s'étend à la qualité de l'eau et qu'un esprit curieux du fonctionnement d'une piscine peut beaucoup apprendre.

C'est au surplus un métier agréable, qui suppose l'esprit d'équipe, un goût pour l'animation sportive, où l'on « vit » sa participation aux efforts municipaux.

Si, comme à la piscine de REZE, l'ouverture quasi permanente impose quelques contraintes de calendrier et d'horaires, ces contraintes peuvent être regardées parfois comme des avantages. Par exemple, le personnel de la piscine de Rezé travaille l'équivalent d'un temps de travail hebdomadaire normal. Cela revient à dire que chaque fois qu'un maître-nageur est présent à la piscine un jour de fête ou un dimanche, il a une bonification du temps de travail égale à sa présence. Cette façon de répartir le temps d'ouverture entre les équipes peut être particulièrement intéressante soit pour des mères de famille qui auront ainsi plus de temps à consacrer à leurs enfants ou à leur ménage, soit à des jeunes soucieux de se réserver un temps de formation plus large, par exemple, pour la préparation d'une carrière.

Cet aspect ne devrait pas paraître négligeable et l'on doit s'interroger sur la place que les femmes peuvent pren-

dre dans cette fonction tout à leur mesure. En effet, le maître-nageur :

— a des contacts avec des enfants et la vocation éducative de la femme trouve ici pleinement son expression;

— exerce une surveillance et participe à une tâche éducative qui n'est pas sans rapports avec la mission des parents;

— travaille dans une ambiance agréable (température égale, aspect reposant des plans d'eau).

— a l'occasion, dans le cadre de l'enseignement de la natation ou de l'animation de la piscine, d'exprimer ses valeurs personnelles.

Si, bien entendu, la piscine doit fonctionner avec un effectif de maîtres-nageurs professionnels adapté, cet effectif ne suffit pas toujours à résoudre toutes les situations.

Notamment, la piscine doit répondre aux besoins en toutes circonstances, quel que soit l'état de santé de ses agents maîtres-nageurs et il est parfois indispensable de s'assurer le concours de maîtres-nageurs de remplacement, pouvant intervenir sur le champ.

C'est surtout en cela que l'emploi peut intéresser la main-d'œuvre féminine, surtout les mères de famille, qui peuvent trouver dans un emploi occasionnel, un complément de ressources intéressant sans aliéner totalement leur liberté.

Ce peut être aussi, pour des rezéennes, une occasion enrichissante de participer à une œuvre communale et de concourir ainsi à la satisfaction d'un besoin, parmi d'autres, de notre jeune population.

Les personnes qui sont titulaires du Brevet d'Etat de maître-nageur-sauveteur et qui souhaiteraient assurer occasionnellement des remplacements sont invitées à se faire connaître, soit en écrivant à M. le Maire, à l'Hôtel de Ville soit en s'adressant à la Mairie, Bureau de l'Enseignement, des Sports et de la Culture pendant les heures d'ouverture des bureaux.

PAPETERIE RADIGOIS

Société PÉAN

ARTICLES DE BUREAU

IMPRIMERIE - EMBALLAGES

7, place Félix-Fournier

44000 NANTES

Tél. : 71.46.34



CARRELAGE RUSTIQUE ET MODERNE
FAIENCE - MARBRE - ARDOISE
TERRE CUITE - MOQUETTE - CHEMINÉES

CERAMAT

46, Rue Félicien Thomazeau
44400 REZE

« Ça coûte combien ? »

- un tuyau de 200 mm. de diamètre pour le tout-à-l'égout
= 20.000 F. pour 100 mètres;
- un tuyau de 1.200 mm. de diamètre pour l'eau pluviale
= 18.000 F. pour 100 mètres;
- une canalisation amenant l'eau potable d'un diamètre de 150 mm.
= 12.000 F. pour 100 mètres;
- l'aménagement de trottoir y compris le busage latéral et bordure
= 36.000 F. pour 100 mètres;
- la construction d'une voie de 10 mètres de largeur
= 95.000 F. pour 100 mètres;
- l'aménagement d'un carrefour à feux
= 300.000 F.;
- l'installation d'un lampadaire
= 3.000 F.;

Prix moyens T.T.C., janvier 1975.

J. F.

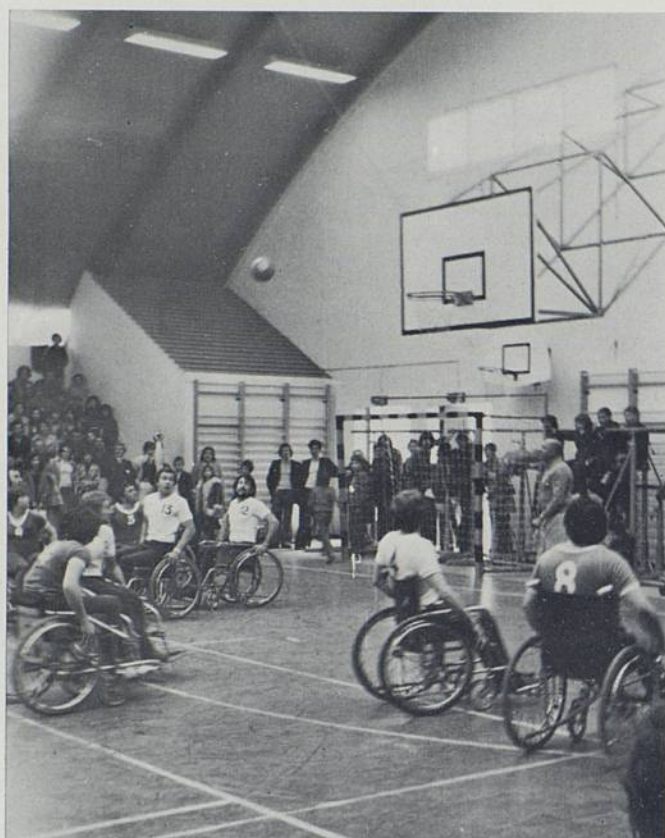


Banque Populaire Bretagne Atlantique

« Plus et mieux pour vous »

REZÉ : 25, rue Félix Faure Tél. : 75.40.45

REZÉ Bourg : Rue du Seil Tél. : 75.42.98



HANDICAPES PHYSIQUES REZEENS FAITES DU SPORT :

- Basket-Ball en fauteuils roulants;
- Natation;
- Athlétisme;
- Tennis de table;

avec la section « Handicapés Physiques » de votre ville.

Pour tous renseignements, s'adresser à
Paul Morin,
conseiller municipal, Mairie de REZE.

ACCESSOIRES ET FOURNITURES AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES MATERIEL DE GARAGES ET STATIONS-SERVICE



CIEPA

Sté de Gérance de Jean GUIHAL

**Spécialiste du Frein - Rectification de Tambours
Montage et collage des Garnitures**

28, av. de la IV^e République — 44400 REZÉ

Téléphone : 75.68.16 — 75.10.92

BOITE POSTALE N° 4301

PEINTURES ET VERNIS



DES PROMESSES A LA REALITE

L'office Municipal des sports de Rezé informe les sportifs et les Rezéens des problèmes relatifs à la construction du Complexe Sportif Evolutif Couvert (C.O.S.E.C.) qui doit être implanté près du C.E.S. Salvator-Allende.

Dans le cadre de l'application du VI^e plan, pour la période allant de 1971 à 1975, la construction en série industrialisée de certains types d'équipements sportifs tels que piscines économiques et complexes sportifs évolutifs couverts, avaient la priorité.

Le C.O.S.E.C. pouvait être réalisé en plusieurs tranches de travaux échelonnées dans le temps. A la phase finale de la construction le C.O.S.E.C. pouvait comprendre :

- une halle de sports de 40 x 20 m., avec une surface supplémentaire permettant l'implantation de 200 à 300 places de gradins pour les spectateurs.
- un petit gymnase de 20 x 15 m. destiné à la pratique de la gymnastique et équipé en permanence avec les différents agrès.
- deux ou trois salles d'entraînement spécialisé de 15 x 12 m. où l'on peut pratiquer les sports de combat, la rythmique, la musculation, etc...

Le C.O.S.E.C. à son origine, s'il avait été réalisé correctement et rapidement devait pouvoir satisfaire la plupart des besoins scolaires et extra-scolaires. Il avait été conçu en fonction de critiques sévères exprimées par les utilisateurs : enseignants d'E.P.S., clubs sportifs, collectivités locales, service du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports à l'égard du gymnase de type classique (A, B, C).

En mai 1971, au Congrès National de la fédération des O.M.S., M. COMITI, alors Ministre de la Jeunesse et des Sports avait annoncé avec une certaine fierté la construction de 2.000 C.O.S.E.C. pour la période allant de 1971 à 1975.

Le taux de la subvention de l'état, fixé en 1971, devait atteindre pour cet objectif prioritaire du VI^e plan, 50 %, soit 447.000 F pour la 1^{re} tranche, c'est-à-dire la halle des sports uniquement. Pour actualiser cette subvention, pour l'année 1974, il faudrait la majorer de 37 % (augmentation du coût de la construction depuis 1971, en tenant compte de l'indice INSEE).

Le taux de cette subvention pour les autres tranches de travaux n'avait pas été déterminé. Il était logique de penser que l'état participerait financièrement à leur réalisation, d'autant plus que les collectivités locales se trouveraient dans leur majorité, dans l'obligation d'opter pour les projets COSEC qui étaient seuls subventionnés.

Comment se présente donc la situation pour la construction du C.O.S.E.C. du Stade Léo-Lagrange à Rezé ?

L'Etat attribue une subvention de 400.000 fr. destinée à subventionner uniquement la halle des sports, pour la première tranche de travaux.

Notons que déjà cette subvention est inférieure à celle

centre distributeur
E. LECLERC la VRAIE distributeur

Spécialiste du Vêtement et du Meuble

-o- Hommes — Femmes — Enfants -o-

14, rue Alsace-Lorraine
2, rue Pierre Chéreau

44400 REZÉ
44000 NANTES

retenue en 1971, c'est-à-dire 447.000 fr. pour la première tranche. En outre, en cette période d'inflation, si l'Etat avait voulu conserver en francs constants la valeur de cette subvention, c'est une somme de plus de 600.000 fr. qu'il devrait verser.

Aucune subvention ne semble prévue pour les 2^e et 3^e tranche de travaux.

Le projet du cosec pour notre ville comprend outre la halle des sports avec gradins, deux salles d'entraînement spécialisé de 15 x 12 m. et une patite salle de réunion pour les Associations Sportives. Il est évalué à 2.800.000 fr.

Cet équipement sportif n'est pas un luxe, mais, s'avère nécessaire pour satisfaire les besoins exprimés au niveau scolaire (le C.E.S. Salvator Allende ne possède aucune installation sportive couverte depuis sa création il y a 4 ans) et des clubs sportifs de la ville (6.000 licenciés pour la saison 1973-74).

L'Office des Sports de Rezé, conscient de ses responsabilités dans le domaine du développement des activités physiques et du sport pour tous, s'adresse aujourd'hui à Monsieur le Préfet pour qu'il veuille bien examiner favorablement la possibilité d'augmenter substantiellement la subvention de l'Etat.

Il serait profondément injuste et choquant que pour le biais de la T.V.A. l'Etat récupère sur le dos des contribuables de Rezé plus qu'il ne leur accorde; l'effort de notre ville dans le domaine de l'équipement sportif étant jusqu'alors très méritoire.

Nous pensons que des possibilités financières existent concernant l'aide de l'Etat. Ouvert depuis la rentrée scolaire 1974, le COSEC de Guérande, plus important que celui de Rezé, a été subventionné à 50 %, soit environ 90 millions sur les 180 (anciens) qu'il a coûté.

Le Comité Directeur de l'O.M.S.

LA SECTION NATATION DE L'A.E.P.R. REPREND SES ACTIVITES

Il ne s'agit que d'un CLUB SPORTIF, mais d'une école de natation ouverte à tous (enfants, adolescents, adultes, 3^e âge).

Son but n'est pas de former des nageurs de compétition. Elle ne nie pas la compétition, même celle de haut niveau, si cette dernière est basée sur la pratique sportive par le plus grand nombre. Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre de la campagne « SPORT POUR TOUS » et montre qu'une section sportive non compétitive peut obtenir l'accès régulier à des équipements sportifs publics.

Pourquoi vient-on à la section natation de l'A.E.P.R. ?

— Pour apprendre à connaître le milieu aquatique, se familiariser avec l'élément liquide par :

- la maîtrise de l'équilibre et de la respiration,
- la possibilité de se déplacer dans l'eau et sous l'eau, de toutes les façons. La connaissance des quatre nages codifiées n'est pas considérée comme un but unique,
- l'initiation aux plongeurs,
- l'initiation au sauvetage,
- la prise de responsabilités pour tous ceux qui le souhaitent en participant bénévolement à l'encadrement. Les séances durent une demi-heure. Elles sont placées sous la responsabilité de Maîtres-Nageurs-Sauveteurs diplômés qui assurent la sécurité. Les participants travaillent par groupes de niveaux.

A la fin de la saison, des sessions de tests destinés à contrôler et à sanctionner les acquisitions seront organisées.

Le public ignore trop souvent que la possession du 2^e triton de l'Ecole de Natation Française est indispensable

Entreprise Générale de Travaux Publics
et Particuliers

Jean LE GUILLOU

2, Rue Didienne - 44041 NANTES CEDEX

CHÈQUES POSTAUX : 448 NANTES

Tél. (40) 73.64.75 (3 lignes groupées)



Installation générale
magasins et bureaux

13, Av. de la Libération
44401 REZÉ les NANTES
B. P. 2701 Rezé-lès-Nantes
Téléphone 75.43.34

JEAN-CLAUDE PARIZE

Voyages QUERARD
Circuits - Séjours France et Etranger - Excursions
Renseignements gratuits

Tél. : 78.60.34 B. P. 10 44340 BOUGUENAI

pour pratiquer la voile. Ce brevet remplace utilement celui des 50 mètres départ plongé.

Si l'an dernier la section fut surtout fréquentée par les enfants et les adolescents nous souhaitons cette année y voir les adultes très nombreux.

La présence d'enseignants (maternelle, primaire, secondaire, professeurs d'E.P.S., etc.) désireux de découvrir la pédagogie moderne de l'enseignement de la natation est très souhaitée.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
S'ADRESSER : AU FOYER DE L'A.E.P.R., 19 bis, rue Pierre-Brossolette, REZE.

LES PAVILLONS DE LA SEVRE

Siège social : La Noë Rocard 44120 VERTOU
Renseignements : Tél. 78-43-09



G.I.E - CONSTRUCTIONS CLES EN MAINS
Plans Types et Réalisations personnalisées

ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES

L'association familiale est un syndicat de quartier qui a pour BUT, la prise en charge des problèmes sociaux et familiaux, d'une manière collective par les familles de travailleurs.

SON ACTION : Elle agit notamment dans les domaines consommation (défense du consommateur) ECOLE - SANTE - SOCIAL - FEMMES CHEFS DE FAMILLES - LOGEMENT.

SES MOYENS : Des réunions de quartier, des informations par bulletin - tract - voie de presse - son journal, etc...

ACTION CONSOMMATION

Ces derniers mois, l'ASF a constaté qu'en cette période où il n'est question que de « gaspillage » et de « Pénurie » les familles sont de plus en plus envahies par la publicité sous toutes ses formes.

QUI GASPILLE ? Sont-ce les familles qui en définitif supportent les frais de toute cette publicité en tant que consommateurs ? Ou bien plutôt les grandes entreprises capitalistes qui usent inconsidérément de la publicité pour accroître leur profit.

L'ASF a mené différentes actions :

ETIQUETAGE DES PRODUITS

Des réunions de quartiers ont lieu, et avec l'aide de diapositives, nous avons pu voir ce qui devait figurer sur les produits (poids, date, composition, etc...).

LA PUBLICITE

Une diffusion de tracts sur « LA PUBLICITE FAIT-ELLE DES CLIENTS OU DES MOUTONS ».

- Publicité visant le seul but de nous faire consommer toujours plus.
- Publicité conditionnant les enfants.
- Publicité dangereuse ou l'on fait entrevoir des possibilités d'achat au-dessus des moyens.

OPERATION FREIN SUR LES PRIX

Jugeant cette opération inefficace pour lutter contre l'inflation, et psychologique (les prix augmentant avant la baisse et encore après).

Nous avons appelé les consommateurs à la vigilance (diffusion de tracts à la porte des grandes surfaces).

- Etiquettes superposées : super bénéfique sur les stocks et augmentation injustifiée pour le consommateur.
- Piège des grandes surfaces : prix réclame et trompe l'œil.
- Gaspillage publicitaire.

MANIFESTATION DEPARTEMENTALE DES CONSOMMATEURS

Une manifestation a eu lieu le 26 octobre dernier devant deux grandes surfaces de Nantes et Nantes-sud

pour dénoncer cette situation et exiger certaines revendications dont :

- Suppression de la T.V.A. sur les produits de consommation courante.
- Réforme des circuits de distribution.
- Politique de sélectivité en matière de publicité et de crédit.
- Les moyens d'assumer l'expression des familles consommatrices et usagères.

LA T.V.A. IMPOT INJUSTE

Plus les prix augmentent et plus l'Etat remplit ses caisses (la T.V.A. étant calculée en pourcentage).

Une de nos revendications prioritaires étant la suppression de la T.V.A. sur les articles de consommation courante, nous en avons envisagé une information dans ce domaine.

Deux réunions ont eu lieu.

CE QUE NOUS AVONS OBTENUS PAR NOTRE ACTION

Des interventions auprès de grandes surfaces de REZE, nous ont permis d'obtenir :


- des chariots de petite contenance,
- des panneaux signalant les rayons,
- un meilleur contrôle de la fraîcheur des produits,
- l'échange de marchandises avariées ou périmées.

Notre action ne s'arrête pas là, elle continue tous les jours dans nos quartiers, et c'est dans la mesure où les familles apporteront leurs suggestions — leurs participations que nous pourrons avancer dans ce vaste problème qu'est la CONSOMMATION.

Notre permanence :

2^e jeudi du mois de 14 h. 30 à 16 h. 30 au centre social du Château

ACCIDENTS - CAISSE GÉNÉRALE ACCIDENTS -
INCENDIE - RISQUES DIVERS - ASSURANCES -



Daniel HERVÉ
13, Av. de la Libération 44400 REZÉ
Tél. 75.70.35

ENTREPRISE DE VIDANGE ET FUEL
LIVRAISON RAPIDE

G. DUBILLOT
27, rue du Général De-Gaulle
Tél. : 54.71.30 44400 LES SORINIÈRES

GRAVIERS
GRAVILLONS

3, Rue du Grand Tertre

Entreprise NOUËL TOUS MATERIAUX
de viabilité et de construction

44340 BOUGUENAIS

Tél. 78.60.22

CARRIÈRES DES PONTRAUX
BOUGUENAIS - Tél. 75.54.72

CARRIÈRES DE LA GERBAUDIÈRE
SAINT-PHILBERT de BOUAINE (85) -
Tél. 38.31.20

Clairette

Siège Social et Usine :

Rue J.-B.-Vigier -- REZÉ-

Tel: 75.42.01. et 75.49.52

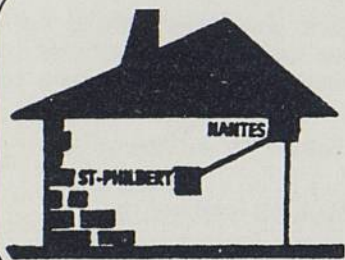
● BLANCHISSERIE

● NETTOYAGE A SEC

● LOCATION DE LINGE :

HOTELS - COLLECTIVITÉS - CLINIQUES
VETEMENTS DE TRAVAIL

TOUT NOTRE LINGE EN LOCATION EST PERSONNALISÉ AU NOM DE CHAQUE CLIENT



PAVILLONS SUD-LOIRE

Constructeur de Maisons individuelles « PERSONNALISÉES »

Siège social: 31, rue Charles Rivière . 44400 FEZE.LES.NANTES. TEL: 75.58.28
ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU Tel: 78.71.07

FUEL — CHARBONS — COMBUSTIBLES — TRANSPORTS



Paul BINET

7, avenue De-Lattre-de-Tassigny — REZÉ - 44
TEL.: 75-69-89



Distributeur

MAISON HOSPITALIÈRE DE SAINT-PAUL

Clinique Chirurgicale

26, rue Félicien-Thomazeau

44 - REZÉ-LÈS-NANTES

Tél. : 75-62-28



**AMEUBLEMENT
RENE DARLOT**

- AGENCEMENT DE CUISINES
- STYLE RUSTIQUE
ET MODERNE
- LITERIE

Ebéniste

57, rue Alsace Lorraine
(entre le Pont Rousseau et le Carrefour)

44 REZE Tél.75-60-40

REZE - ACCUEIL

ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES



Une femme accueillie
c'est une famille entière
intégrée dans notre
région.

Les Accueils des Villes Françaises, soucieux de faciliter l'intégration de tous, se ramifient de plus en plus dans la périphérie.

« Ne plus se sentir étranger dans sa ville »...

Après Bordeaux en 1963, Nantes en 1966, 320 Accueils sont nés pour répondre aux besoins de 2 MILLIONS de Français mutés chaque année.

CREES, ANIMES par des FEMMES plus sensibles aux relations humaines, hôtesse

bénévoles, apolitiques et non confessionnelles, ces Accueils vont au-devant des migrants. Auxiliaires précieux de la décentralisation, les A.V.F. bénéficient du concours de la D.A.T.A.R., de la Préfecture, de la Chambre de Commerce, du Syndicat d'Initiative, etc...

Par de multiples Informations administratives, sociales, culturelles, ils permettent une meilleure adaptation en répandant aux premières demandes du chef de famille, de l'étudiant, de cette jeune secrétaire ou de cette mère désemparée...

— MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - RAVALEMENT —
— TOUTES CONSTRUCTIONS —

René MICHAUD

27, rue de la Mirette

Tél. : 75.41.90

La Carrée 44400 REZÉ



Ch. NORDEZ

5, place du Bouffay — 44000 NANTES

Tél. : 71.61.16

LE SPÉCIALISTE DU SERVICE DE TABLE

Tout pour collectivités - bars - restaurants

avion

RESTAURANT DE L'AÉROPORT - CHATEAU BOUGON

Banquets - Mariages - Lunchs - Soirée Dansante

Réservation : Tél. 78.61.53

EN CREANT de VERITABLES LIENS SOCIO-CULTURELS par de multiples activités, ils facilitent les échanges avec les autochtones : sorties, visites de la ville et de la région, activités pratiques, conférences favorisent l'insertion dans la vie de la cité.

Grâce à ces A.V.F. qui contribuent à une véritable « Qualité de la Vie », PARTIR aujourd'hui, c'est REVIVRE.

Adresse :

REZE-ACCUEIL : Centre Social du Château de REZE (entrée rue de Touraine).

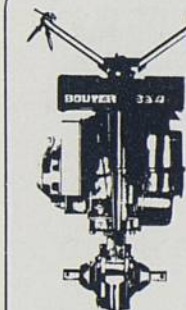
Permanences : les 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois.

Halte-Garderie sur place.

OBJECTIFS DES ACCUEILS

Essayer de créer autour des femmes, plus éprouvées que les hommes par le changement de résidence, un climat psychologique qui les aide à mieux connaître leur ville, à mieux l'apprécier, enfin à l'aimer.

Chercher, par des activités ou par des sorties en commun, à faire naître des amitiés, à éveiller une certaine curiosité sur les ressources touristiques ou culturelles de la région, en un mot : faire en sorte que chacune se sente bien là où elle va vivre.



**motoculteur
BOUYER 334**

2 modèles 60 et 70. moteurs 4 T
6 vitesses AV. 3 vitesses AR.

56, rue Dos-d'Ane 44000 NANTES

Tél. : 75.54.04

**QUEST
BUREAU**

FOURNITURES - MEUBLES DE BUREAU

Tél. : (40) 71.34.12

PAPETERIE

11, Allée Duguay-Trouin
44000 NANTES

IMPRIMÉS - MACHINES

SANI - CHAUFFAGE

Réfrigérateurs, Chauffage, Télévision, Radio, Appareils & Robinetteries Sanitaires

L. RAYNAUD

53, rue de la Commune

44400 REZÉ

Tél. : 75.65.38 et 75.71.65



optique-service

VERRES DE CONTACT
LENTILLES CORNÉENNES

Jean-Michel BARON

Adaptateur

32, rue Félix-Faure

Tél. 75.82.01 44400 REZÉ

ASSAINISSEMENT « LA DOULONNAISE »

L. PAITIER 6, place du Vieux Doulon NANTES



- Curage Fosses Industrielles et Particulières
- Débouchage et entretien d'égouts.

CAMIONS RADIO-TELEPHONE Tél. 74-35-32
49-35-32

NANTES SANDERS



Route des Verreries

44 - VERTOU

Téléphone: 75.53.55

**TOUTE
L'ALIMENTATION
ANIMALE**



SOCOLEC

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR L'ÉLECTRICITÉ
et L'ÉLECTRONIQUE

BÂTIMENT - INDUSTRIE - FILS & CABLES
CANALISATIONS - APPAREILLAGE - ÉCLAIRAGE



C. E. M. APPAREILLAGE - PETERCEM -

MAZDA ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR
PUBLIC - INDUSTRIEL

LEGRAND

HAZEMEYER - SOCOMEK

HAGER - PLANET - WATTOHM

CABLOFIL NOUVEAU CHEMIN DE CABLES
EN FILS D'ACIER SOUDÉS

SYLVANIA INCANDESCENCE
FLUORESCENCE

BD - FRANCE - POGLIANO CANALISATIONS
PREFABRIQUÉES

CUTTLER - HAMMER - DYNA

OMRON - T. E. C. - SEMIKRON

SYRACUSE - WESTOOL

ELECTRO-MÉNAGER

THOMSON RÉFRIGÉRATEURS - CONGÉLATEURS
MACHINES À LAVER - LAVE-VAISSELLE

BRUNNER - SCHOLTÈS

PACIFIC - RHONELEC

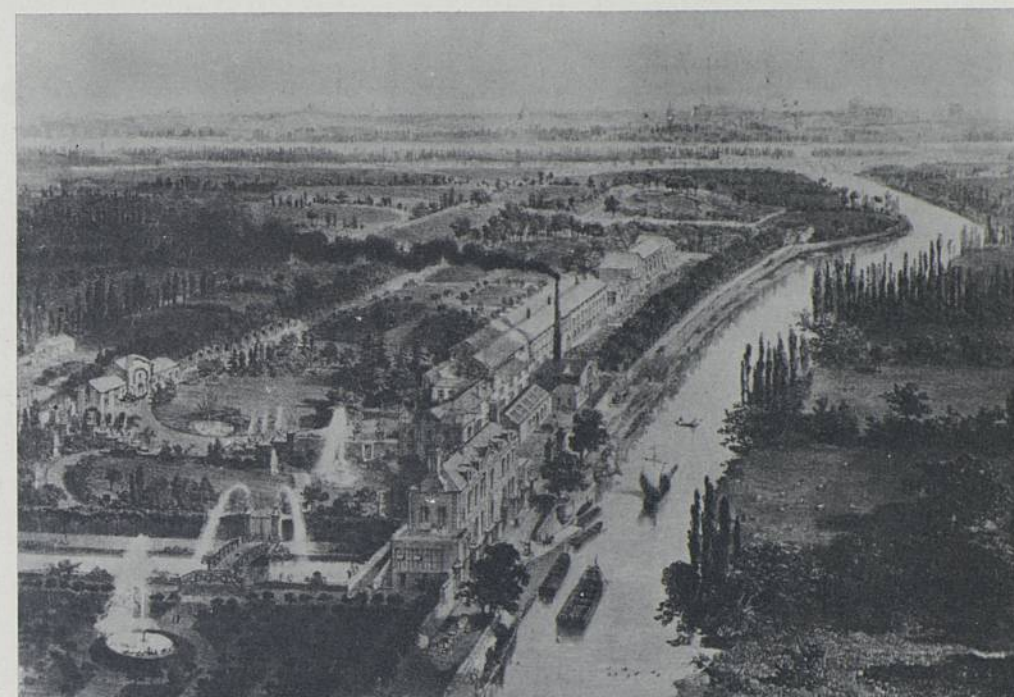
CONVECTEURS ATLANTIC...
ÉLECTRIQUES



18, Rue du Seil - Z. Ind. - 44401 REZÉ

B. P. 60.01

Tél. : 75.67.48 (lignes groupées)

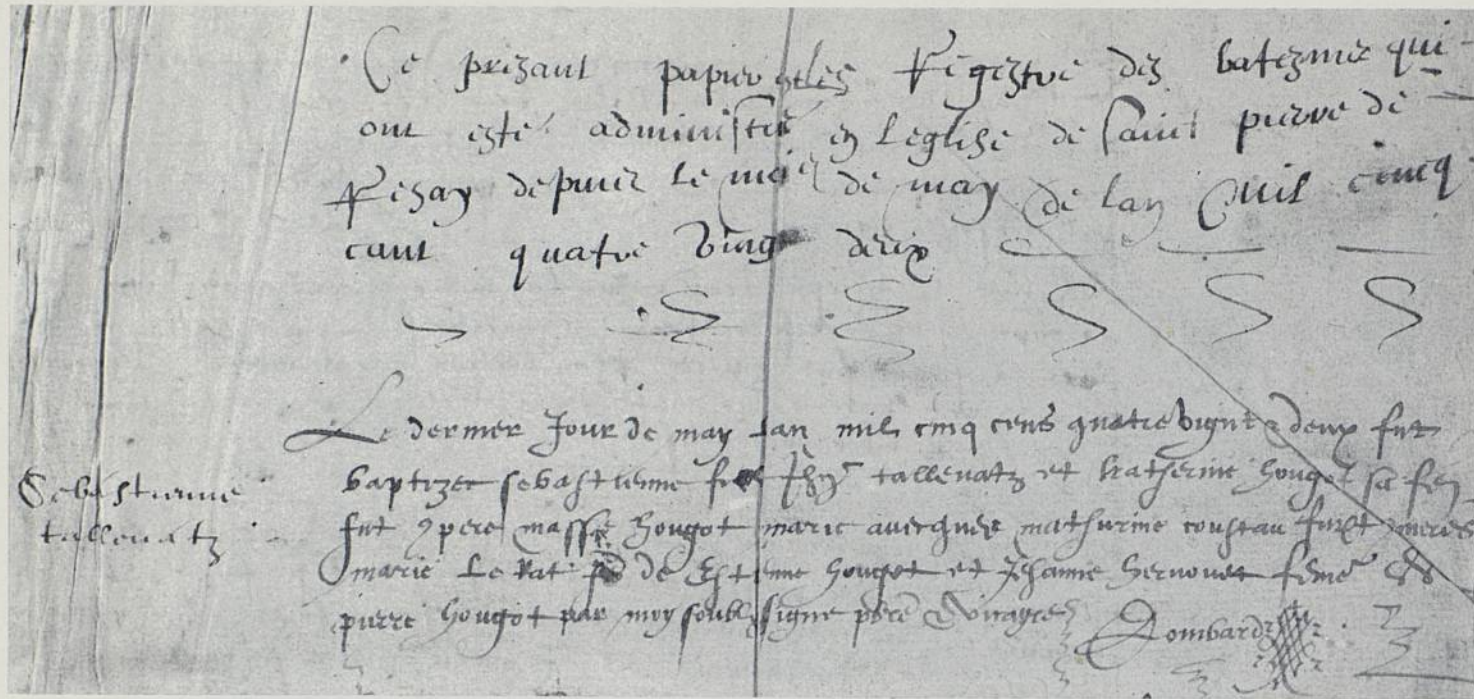


ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE H. SUSER, (TANNERIE, CORROIERIE, CHAMOISERIE)



23 PONT-ROUSSEAU-lès-NANTES - La Rue Nationale, vers Nantes

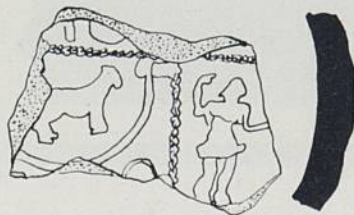
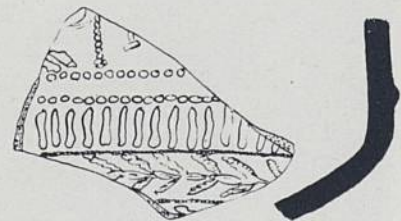
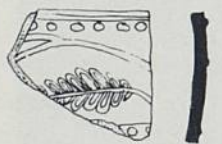
Collection F. Chapeau, Nantes



Archives Municipales. « L'acte d'état civil rezéen le plus ancien »,
Mai 1582, registre des baptêmes.



Céramiques « Gallo-Romaine » trouvées à Rezé par
le Groupe Fédéral d'Archéologie de la F.A.L. en 1973.



RESIDENCE LES 3 MOULINS

Société d'économie mixte immobilière de la ville de Rezé-les-Nantes

- Des appartements clairs et spacieux
- Des matériaux modernes et agréables
- Des prix abordables



- Des financements à taux réduit
- Des prêts à long terme personnalisés
- La garantie de la ville de REZÉ

(cinquième opération de la SEMI de REZÉ)

APPARTEMENT DÉCORÉ et BUREAU de RENSEIGNEMENTS
DANS L'IMMEUBLE « ALIZE » Rue des Déportés

OUVERT :

- les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 15 h. à 19 h. 30

Téléphone : 75.83.64

A REZÉ



du studio au 5 Pièces

LIVRÉS ENTIÈREMENT TERMINÉS
A PARTIR DE MARS 75

REVÊTEMENT SOL - TAPISSERIE
PEINTURE

APPARTEMENT TÉMOIN

Vendredi - Samedi - Dimanche - Lundi
de 15 heures à 18 heures

residence FONTAINE LAUNAY

prix fermes et définitifs

PRÊT DU CRÉDIT FONCIER

6% LES 10 PREMIÈRES ANNÉES

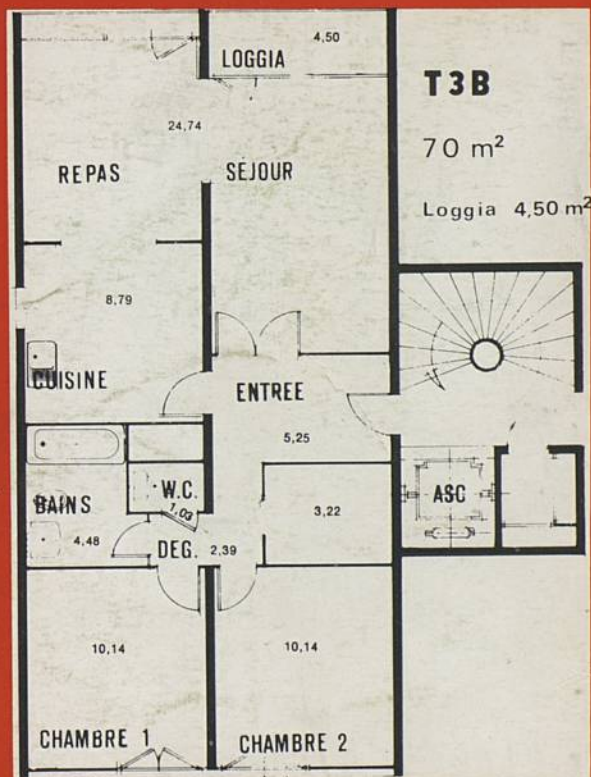
9% LES 10 SUIVANTES

**le meilleur rapport
=
qualité / prix**

UNE RÉALISATION



SACOGIM



1, Place du Cirque 44000 NANTES Tél. 73.99.82